

## RAPPORT DE GESTION

Trimestres et périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2013 et 2012

---



---

# RAPPORT DE GESTION

---

## RAPPORT DE GESTION

*Aimia Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Aimia » ou la « Société »), anciennement Groupe Aeroplan Inc., a été constituée le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Elle a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.*

*Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats opérationnels d'Aimia.*

*Le présent rapport de gestion est établi en date du 13 novembre 2013 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires ci-joints d'Aimia pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 et les notes y afférentes, les états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et les notes y afférentes, le rapport de gestion annuel d'Aimia (le « rapport de gestion de 2012 »), la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 15 et du 21 mars 2013.*

*Les résultats et les flux de trésorerie d'Aimia sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).*

## AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

*Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir sans s'y limiter.*

*De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les modifications apportées au programme Aéroplan, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché de détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les changements aux programmes de*

---

## RAPPORT DE GESTION

---

*fidélisation coalisés, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et les clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notations de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion et dans les autres documents publics d'Aimia déposés auprès des organismes de réglementation en valeurs mobilières canadiens. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes d'Aimia au 13 novembre 2013 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Aimia n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.*

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION :

GLOSSAIRE	4
APERÇU	7
STRATÉGIE	9
INDICATEURS DE RENDEMENT	9
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	13
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS	13
SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	14
INFORMATIONS SECTORIELLES	16
RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %	21
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012	22
COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012	33
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	46
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	48
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	48
ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	53
PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE	57
INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	58
PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES	59
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	61
NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES	62
TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA	63
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX	66
DIVIDENDES	67
CAPITAL SOCIAL	68
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE	68
RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE	68
CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES	68
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR	72
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	73
CONTRÔLES ET PROCÉDURES	73
RISQUES ET INCERTITUDES	74
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	76

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## GLOSSAIRE

« **Aéroplan** » : Aimia Canada Inc. (anciennement Aéroplan Canada Inc.);

« **Aimia** » ou la « **Société** » : Aimia Inc., anciennement Groupe Aéroplan Inc. et, lorsque le contexte l'exige, ses filiales et sociétés affiliées;

« **Capacité productive** » : englobe les positions de tête d'Aimia et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« **Cardlytics** » : Cardlytics, Inc.;

« **Coût moyen des primes par unité de fidélisation** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre d'unités de fidélisation échangées contre des primes pour cette période;

« **Désistements** » : nombre estimatif d'unités de fidélisation vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. La direction estime que le taux moyen pondéré consolidé de désistements s'établit à 12 % au 30 septembre 2013 (17 % au 30 septembre 2012). Ce taux est calculé en fonction du total des unités de fidélisation en circulation en vertu des programmes de fidélisation de la Société;

« **EIM** » : Excellence in Motivation, Inc.;

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation, des services de fidélisation propriétaire, des services d'analytique de la fidélité ainsi que d'autres services rendus ou à rendre;

« **Facturation brute tirée de la vente d'unités de fidélisation** » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation;

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« **IFRS** » : Normes internationales d'information financière;

« **ISS** » : services d'Intelligent Shopper Solutions, anciennement appelée « LMG Insight and Communication (I&C) »;

« **i2c** » : Insight 2 Communication LLP;

« **Milles Aéroplan** » : milles émis par Aéroplan en vertu du programme Aéroplan;

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« **Milles expirés** » : milles Aéroplan retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

---

# RAPPORT DE GESTION

---

« **Nectar** », « **Nectar UK** » ou « **programme Nectar** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA au Royaume-Uni;

« **Nectar Italia** » ou « **programme Nectar Italia** » : programme de fidélisation coalisé exploité par notre secteur EMOA en Italie;

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de fidélisation coalisée, y compris les unités de fidélisation;

« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation;

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada, qui s'entendent des Normes internationales d'information financière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011;

« **PLM** » : PLM Premier, S.A.P.I. de C.V., collectivement avec son prédécesseur, Premier Loyalty & Marketing, S.A.P.I. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé mexicain;

« **Points Nectar** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« **Points Nectar Italia** » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« **Prismah** » : Prismah Fidelidade S. A.;

« **Programme Aéroplan** » : programme de fidélisation coalisé exploité par Aéroplan, qui en est le propriétaire;

« **Smart Button** » : Smart Button Associates, Inc.;

« **Total des milles** » : total des milles Aéroplan échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement, mais pas les milles expirés) émis en vertu du programme Aéroplan;

« **Unités de fidélisation** » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales d'AIMIA en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« **Unités de fidélisation ayant fait l'objet d'un désistement** » : unités de fidélisation émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

---

## RAPPORT DE GESTION

---

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par unité de fidélisation pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## APERÇU

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs opérationnels régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »). Notre structure régionale fait en sorte que nos leaders demeurent près de nos clients, de nos partenaires et de nos investisseurs, tandis que nos services de fidélisation nous permettent d'innover, de partager les meilleures pratiques et de collaborer afin de fournir des solutions à nos clients de toutes les régions et du monde entier.

Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence du Canada. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant de Nectar, programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, de Nectar Italia, plus important programme de fidélisation coalisé d'Italie, et d'Air Miles Moyen-Orient, programme de fidélisation coalisé des Émirats arabes unis de premier plan, par l'entremise d'une participation de 60 %. Par l'intermédiaire des services d'ISS et de sa participation de 50 % dans i2c, une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services de connaissances et d'analyse fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. Le groupe d'Aimia spécialisé dans l'analytique de la fidélité conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, Aimia a accentué sa présence aux États-Unis et renforcé sa gamme de solutions grâce à l'acquisition d'EIM, qui offre des solutions d'amélioration du rendement des canaux et des employés, et de Smart Button, qui offre aux clients une solution de fidélisation clés en main et riche en fonctionnalités.

Aimia détient aussi une participation de 48,9 % dans PLM, qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, S.A.B. de C.V., propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah, qu'elle contrôle conjointement avec Multiplus S.A., société créée en vue de proposer des services de fidélisation au Brésil. Aima détient également une participation dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine, et une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.



# RAPPORT DE GESTION

## STRUCTURE RÉGIONALE ET SERVICES DE FIDÉLISATION

Le diagramme suivant illustre la structure régionale adoptée par Aimia aux fins de la communication de l'information et l'éventail complet de services de fidélisation au 30 septembre 2013 :



### Notes :

- Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle d'Aimia, mais plutôt sa structure opérationnelle.
- Au 30 septembre 2013, Aimia détenait 60 % d'Air Miles Moyen-Orient, 50 % de Prismah, 50 % d'i2c, 48,9 % de Club Premier, une participation dans China Rewards et une participation minoritaire dans Cardlytics. Toutes les autres unités opérationnelles présentées dans le diagramme ci-dessus sont détenues à 100 % par Aimia.
- La fidélisation propriétaire comprend EIM et Smart Button, acquises le 24 septembre 2012 et le 17 juillet 2013, respectivement, et présentées dans le secteur É.-U. et APAC.
- L'analytique de la fidélité comprend les services d'ISS et d'i2c. Bien qu'ISS offre des services dans l'ensemble des régions, ses résultats sont présentés dans le secteur EMOA seulement aux fins de la communication de l'information financière.
- Par l'intermédiaire de son alliance stratégique, Aimia collabore avec Cardlytics afin d'offrir des services de marketing lié aux cartes de fidélisation pour les services bancaires électroniques dans chacune de nos régions sauf les États-Unis. Au 30 septembre 2013, le placement dans Cardlytics était présenté dans le secteur Siège social comme un placement disponible à la vente.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2012 pour une revue de la stratégie d'Aimia.

## INDICATEURS DE RENDEMENT

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Aimia tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires d'accumulation au titre de ses programmes de fidélisation coalisés, des services de fidélisation propriétaire rendus ou à rendre à des clients et des services d'analytique de la fidélité. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ».

#### *Produits des activités ordinaires*

##### *Fidélisation coalisée*

Une caractéristique clé des programmes de fidélisation multipartenaires ou à devises partagées d'Aimia est que les produits bruts tirés de la vente d'unités de fidélisation à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation », sont différés puis constatés à titre de produits des activités ordinaires au moment où les unités de fidélisation sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre d'unités de fidélisation vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Aimia constate les produits liés aux unités de fidélisation dont elle ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres en fonction du nombre d'unités de fidélisation échangées dans une période donnée par rapport au nombre total des unités de fidélisation qui devraient, d'après la Société, être échangées.

##### *Fidélisation propriétaire*

Aimia touche des honoraires liés aux services de fidélisation propriétaire qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation pour le compte de ses clients. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés dans les produits des activités ordinaires lorsque le montant, le degré d'avancement et les coûts du service peuvent être évalués de manière fiable et qu'il est probable que les avantages économiques liés au service seront réalisés.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## *Autres*

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués de ce qui suit :

- les honoraires liés à l'analytique de la fidélité, tirés des services analytiques et outils d'analyse sous licence qui aident les clients à recueillir, analyser et trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing;
- les frais facturés aux membres de programmes de fidélisation coalisés pour divers services;
- la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et de l'expertise dans le secteur de la fidélisation, ainsi que les redevances relatives aux marques de commerce Air Miles et Nectar;
- la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada.

Ces honoraires sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les services sont rendus ou selon la comptabilité d'exercice, compte tenu de la nature des ententes, dans le cas des redevances.

## *Coût des primes, coûts directs et charges opérationnelles*

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs unités de fidélisation. À ce moment-là, Aimia engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre d'unités de fidélisation échangées et le coût des primes achetées par Aimia relativement aux unités de fidélisation échangées.

Le coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des unités de fidélisation échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de primes et les commissions.

Les charges opérationnelles engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais administratifs généraux.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS, IMPÔT ET AMORTISSEMENT AJUSTÉ (« BAIIA AJUSTÉ »)

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits différés et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement d'AIMIA d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement et aux pertes de valeur, qui de par leur nature sont des éléments hors trésorerie et peuvent varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs non opérationnels tels que le coût d'origine. Le BAIIA ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus des placements mis en équivalence.

La variation des produits différés correspond à la différence entre la facturation brute et les produits constatés, y compris la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des unités de fidélisation vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par unité de fidélisation échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre d'unités de fidélisation échangées) appliqué au nombre d'unités de fidélisation en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par unité de fidélisation échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») conformément à sa publication d'octobre 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat opérationnel ou au résultat net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les tableaux des flux de trésorerie.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## RÉSULTAT NET AJUSTÉ

Le résultat net ajusté permet d'évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société, ajusté pour exclure l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence et les pertes de valeur comptabilisées. Le résultat net ajusté tient compte de la variation des produits différés et de la variation des frais d'échange futurs, déduction faite de l'incidence de l'impôt sur le résultat et de la participation ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans ces éléments à l'échelle de l'entité. Le résultat net ajusté tient aussi compte des distributions et des dividendes reçus des placements mis en équivalence.

Le résultat net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au résultat net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financières.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes versés, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats opérationnels et résultats financiers*.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une revue des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2012.

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières d'Aimia qui suivent sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 et des notes y afférentes, avec lesquelles ces données doivent être lues.

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

# RAPPORT DE GESTION

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		%Δ	Cumul annuel
	2013	2012 <sup>(f)</sup>	2013	2012 <sup>(f)</sup>		
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>						
<b>Facturation brute</b>	576 727	537 030	1 708 382	1 627 968	7,4	4,9
<b>Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation</b>	419 143	398 885	1 246 703	1 198 895	5,1	4,0
Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements	519 768	498 781	1 669 540	1 570 739	4,2	6,3
Modification du taux de désistements <sup>(f)</sup>	(20 038)	-	(683 619)	-	100,0	100,0
Total des produits des activités ordinaires (tels que présentés)	499 730	498 781	985 921	1 570 739	0,2	**
Coût des primes et coûts directs	(290 467)	(285 978)	(874 388) <sup>(g)</sup>	(888 274)	1,6	(1,6)
Marge brute avant amortissement <sup>(e)</sup>	209 263	212 803	111 533 <sup>(g)</sup>	682 465	(1,7)	**
Amortissement	(10 867)	(9 407)	(31 700)	(26 412)	15,5	20,0
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(20 126)	(20 788)	(60 524)	(62 403)	(3,2)	(3,0)
Marge brute	178 270	182 608	19 309 <sup>(g)</sup>	593 650	(2,4)	**
Charges opérationnelles	(157 059)	(131 186)	(508 593) <sup>(g)</sup>	(412 951)	19,7	23,2
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	20 126	20 788	60 524	62 403	(3,2)	(3,0)
<b>Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie</b>	41 337	72 210	(428 760) <sup>(g)</sup>	243 102	(42,8)	**
Amortissement	10 867	9 407	31 700	26 412	15,5	20,0
<b>BAIIA <sup>(a)(c)</sup></b>	52 204	81 617	(397 060) <sup>(g)</sup>	269 514	(36,0)	**
<b>Ajustements :</b>						
Variation des produits différés						
Facturation brute	576 727	537 030	1 708 382	1 627 968		
Produits des activités ordinaires	(499 730)	(498 781)	(985 921)	(1 570 739)		
Variation des frais d'échange futurs <sup>(b)</sup>	(47 076) <sup>(h)</sup>	(26 147)	(66 592) <sup>(h)</sup>	(42 282)		
(Variation du nombre net d'unités de fidélisation en cours x coût moyen des primes par unité de fidélisation pour la période)						
Distributions reçues d'un placement mis en équivalence	3 527	-	10 387	-		
Total partiel des ajustements	33 448	12 102	666 256	14 947		
<b>BAIIA ajusté <sup>(c)</sup></b>	85 652 <sup>(h)</sup>	93 719	269 196 <sup>(g)(h)</sup>	284 461	(8,6)	(5,4)
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société</b>	2 070 <sup>(i)</sup>	28 295	(372 689) <sup>(g)(i)(j)</sup>	108 610		
Nombre moyen pondéré d'actions	172 529 307	172 034 083	172 400 541	172 683 579		
Résultat par action ordinaire <sup>(d)</sup>	0,00 <sup>(i)</sup>	0,15	(2,21) <sup>(g)(i)(j)</sup>	0,58		
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société</b>	2 070 <sup>(i)</sup>	28 295	(372 689) <sup>(g)(i)(j)</sup>	108 610		
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	20 126	20 788	60 524	62 403		
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	4 480	(576)	8 072	(3 291)		
Ajustements du BAIIA ajusté (indiqué plus haut)	33 448	12 102	666 256	14 947		
Impôts liés aux ajustements <sup>(e)</sup>	(8 205)	619	(165 043)	5 373		
Quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle des ajustements ci-haut	(1 336)	23	(2 895)	(1 354)		
<b>Résultat net ajusté <sup>(c)</sup></b>	50 583 <sup>(h)(k)</sup>	61 251	194 225 <sup>(g)(h)(j)(k)</sup>	186 688	(17,4)	4,0
Résultat net ajusté par action ordinaire <sup>(c)(d)</sup>	0,28 <sup>(h)(k)</sup>	0,34	1,08 <sup>(g)(h)(j)(k)</sup>	1,03		
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	80 762	140 436	180 243	256 873		
Dépenses en immobilisations	(12 183)	(10 516)	(32 525)	(34 449)		
Dividendes	(32 151)	(30 364)	(94 666)	(89 618)		
<b>Flux de trésorerie disponibles <sup>(c)</sup></b>	36 428	99 556	53 052	132 806	(63,4)	(60,1)
Total de l'actif	5 288 214	4 985 778	5 288 214	4 985 778		
Total du passif non courant	2 182 636	1 584 955	2 182 636	1 584 955		
Total des dividendes par action privilégiée	0,406	0,406	1,219	1,219		
Total des dividendes par action ordinaire	0,170	0,160	0,500	0,470		

## RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif au titre des frais d'échange futurs en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.
- c) Mesure hors PCGR.
- d) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- e) Les taux d'impôt effectifs, correspondant à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le résultat avant impôt de la période par entité, sont appliqués aux ajustements respectifs de chaque entité notés ci-dessus.
- f) L'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$ est attribuable au semestre terminé le 30 juin 2013. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, la modification apportée au taux de désistements a entraîné une réduction de 20,0 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation.
- g) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.
- Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.
- h) La variation des frais d'échange futurs du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, qui s'est chiffrée à 12,2 M\$ et à 37,0 M\$, respectivement.
- i) Inclut l'incidence défavorable découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, soit 14,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 et 498,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, déduction faite de recouvrements d'impôt sur le résultat de 5,4 M\$ et de 185,2 M\$, respectivement.
- j) Inclut l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013.
- Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 1,1 M\$ (0,7 M£) au titre de la charge d'intérêts pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.
- k) Inclut l'incidence défavorable sur la variation des frais d'échange futurs découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, soit 8,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 et 27,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, déduction faite de recouvrements d'impôt sur le résultat de 3,3 M\$ et de 9,7 M\$, respectivement.
- l) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.
- \*\* Information non significative.



---

# RAPPORT DE GESTION

---

## INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2013, la Société comptait trois secteurs opérationnels : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions É.-U. et APAC ont été regroupées puisqu'elles réunissent les critères de regroupement prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique de la fidélité, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des autres charges financières, de la rémunération fondée sur des actions et de la charge d'impôt sur le résultat étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs opérationnels.

# RAPPORT DE GESTION

Les informations financières pertinentes sont résumées par secteur opérationnel ci-dessous :

Trimestres terminés les 30 septembre												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 <sup>(j)</sup>	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 <sup>(j)</sup>
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		É.-U. et APAC		Siège social <sup>(b)</sup>		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	321 134	311 082	169 042 <sup>(c)</sup>	160 804 <sup>(c)</sup>	86 602 <sup>(c)</sup>	66 388 <sup>(c)</sup>	-	-	(51)	(1 244)	576 727 <sup>(c)</sup>	537 030 <sup>(c)</sup>
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	269 346	262 063	149 797	136 822	-	-	-	-	-	-	419 143	398 885
Produits au titre des unités de fidélisation avant la modification du taux de désistements	255 810	259 694	107 921	101 922	-	-	-	-	-	-	363 731	361 616
Modification du taux de désistements <sup>(f)</sup>	(20 038)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(20 038)	-
Produits au titre des unités de fidélisation (tels que présentés)	235 772	259 694	107 921	101 922	-	-	-	-	-	-	343 693	361 616
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	40 076	35 504	4 567	3 637	85 016	64 880	-	-	-	-	129 659	104 021
Autres produits des activités ordinaires	11 785	12 944	14 593	20 200	-	-	-	-	-	-	26 378	33 144
Produits intersociétés	-	-	51	49	-	1 195	-	-	(51)	(1 244)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	287 633	308 142	127 132	125 808	85 016	66 075	-	-	(51)	(1 244)	499 730	498 781
Coût des primes et coûts directs	157 579	167 348	84 984	84 832	47 904	33 847	-	-	-	(49)	290 467	285 978
Marge brute avant amortissement	130 054	140 794	42 148	40 976	37 112	32 228	-	-	(51)	(1 195)	209 263	212 803
Amortissement <sup>(a)</sup>	24 003	23 381	4 153	4 389	2 837	2 425	-	-	-	-	30 993	30 195
Marge brute	106 051	117 413	37 995	36 587	34 275	29 803	-	-	(51)	(1 195)	178 270	182 608
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	58 333	51 638	34 110	32 963	41 122	33 264	17 609	11 275	(51)	(1 195)	151 123	127 945
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	5 936	3 241	-	-	5 936	3 241
Total des charges opérationnelles	58 333	51 638	34 110	32 963	41 122	33 264	23 545	14 516	(51)	(1 195)	157 059	131 186
Résultat opérationnel	47 718	65 775	3 885	3 624	(6 847)	(3 461)	(23 545)	(14 516)	-	-	21 211	51 422
BAlIA ajusté <sup>(i)</sup>	87 908 <sup>(g)</sup>	91 770	20 186	17 188	(2 424)	(723)	(20 018) <sup>(h)</sup>	(14 516)	-	-	85 652 <sup>(g)/(h)</sup>	93 719
Dépenses en actifs non courants <sup>(d)</sup>	6 812	5 878	4 477	3 271	894	1 367	-	-	S.O.	S.O.	12 183	10 516
Actifs non courants <sup>(d)</sup>	3 137 540	3 205 993	483 562 <sup>(e)</sup>	457 567 <sup>(e)</sup>	88 594 <sup>(e)</sup>	81 113 <sup>(e)</sup>	2 170	2 246	S.O.	S.O.	3 711 866 <sup>(e)</sup>	3 746 919 <sup>(e)</sup>

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 139,6 M\$ au R.-U. et de 51,8 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, comparée à une facturation brute aux clients externes de 130,6 M\$ au R.-U. et de 39,0 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 432,6 M\$ au R.-U. et de 83,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2013, comparés à des actifs non courants de 407,6 M\$ au R.-U. et de 74,5 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2012.
- f) L'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 20,0 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.
- g) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 septembre 2013 inclut l'incidence défavorable de 12,2 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013.
- h) Le BAIIA ajusté inclut une distribution reçue d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 3,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.
- i) Mesure hors PCGR.
- j) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

# RAPPORT DE GESTION

Neuf mois terminés les 30 septembre												
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012 <sup>(k)</sup>	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012 <sup>(k)</sup>
Secteur opérationnel	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social <sup>(b)</sup>		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	953 052	956 319	504 074 <sup>(c)</sup>	462 265 <sup>(c)</sup>	251 665 <sup>(c)</sup>	212 940 <sup>(c)</sup>	-	-	(409)	(3 556)	1 708 382 <sup>(c)</sup>	1 627 968 <sup>(c)</sup>
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	796 432	801 013	450 271	397 882	-	-	-	-	-	-	1 246 703	1 198 895
Produits au titre des unités de fidélisation avant la modification du taux de désistements	851 657	841 845	354 238	304 631	-	-	-	-	-	-	1 205 895	1 146 476
Modification du taux de désistements <sup>(f)</sup>	(683 619)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(683 619)	-
Produits au titre des unités de fidélisation (tels que présentés)	168 038	841 845	354 238	304 631	-	-	-	-	-	-	522 276	1 146 476
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	120 607	112 855	12 562	10 915	253 278	210 479	-	-	-	-	386 447	334 249
Autres produits des activités ordinaires	35 882	37 185	41 316	52 829	-	-	-	-	-	-	77 198	90 014
Produits intersociétés	-	12	172	256	237	3 288	-	-	(409)	(3 556)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	324 527	991 897	408 288	368 631	253 515	213 767	-	-	(409)	(3 556)	985 921	1 570 739
Coût des primes et coûts directs	533 364	520 447	200 641 <sup>(h)</sup>	256 061	140 383	112 034	-	-	-	(268)	874 388 <sup>(h)</sup>	888 274
Marge brute avant amortissement	(208 837)	471 450	207 647 <sup>(h)</sup>	112 570	113 132	101 733	-	-	(409)	(3 288)	111 533 <sup>(h)</sup>	682 465
Amortissement <sup>(a)</sup>	71 950	69 913	11 918	12 124	8 356	6 778	-	-	-	-	92 224	88 815
Marge brute	(280 787)	401 537	195 729 <sup>(h)</sup>	100 446	104 776	94 955	-	-	(409)	(3 288)	19 309 <sup>(h)</sup>	593 650
Charges opérationnelles avant les éléments suivants	165 924	165 783	156 569 <sup>(h)</sup>	105 085	123 562	100 259	49 352	35 088	(409)	(3 288)	494 998 <sup>(h)</sup>	402 927
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	13 595	10 024	-	-	13 595	10 024
Total des charges opérationnelles	165 924	165 783	156 569 <sup>(h)</sup>	105 085	123 562	100 259	62 947	45 112	(409)	(3 288)	508 593 <sup>(h)</sup>	412 951
Résultat opérationnel	(446 711)	235 754	39 160 <sup>(h)</sup>	(4 639)	(18 786)	(5 304)	(62 947)	(45 112)	-	-	(489 284) <sup>(h)</sup>	180 699
BAIIA ajusté <sup>(j)</sup>	253 448 <sup>(g)</sup>	296 054	80 588 <sup>(h)</sup>	32 872	(12 280)	647	(52 560) <sup>(j)</sup>	(45 112)	-	-	269 196 <sup>(g)(h)(j)</sup>	284 461
Dépenses en actifs non courants <sup>(d)</sup>	19 087	19 918	11 676	9 711	1 762	4 820	-	2 273	S.O.	S.O.	32 525	36 722
Actifs non courants <sup>(d)</sup>	3 137 540	3 205 993	483 562 <sup>(e)</sup>	457 567 <sup>(e)</sup>	88 594 <sup>(e)</sup>	81 113 <sup>(e)</sup>	2 170	2 246	S.O.	S.O.	3 711 866 <sup>(e)</sup>	3 746 919 <sup>(e)</sup>

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur opérationnel. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats opérationnels de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 402,9 M\$ au R.-U. et de 158,7 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, comparée à une facturation brute aux clients externes de 376,8 M\$ au R.-U. et de 124,5 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 432,6 M\$ au R.-U. et de 83,1 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2013, comparés à des actifs non courants de 407,6 M\$ au R.-U. et de 74,5 M\$ aux États-Unis en date du 30 septembre 2012.
- f) L'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013 et une tranche de 46,6 M\$ est attribuable au semestre terminé le 30 juin 2013. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, la modification apportée au taux de désistements a entraîné une réduction de 20,0 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation.
- g) La variation des frais d'échange futurs de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 inclut l'incidence défavorable de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 qui s'est chiffrée à 37,0 M\$, dont une tranche de 24,8 M\$ est attribuable au semestre terminé le 30 juin 2013 et une tranche de 12,2 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 septembre 2013.
- h) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.  
  
Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.
- i) Le BAIIA ajusté inclut les distributions reçues d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 10,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.
- j) Mesure hors PCGR.
- k) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

# RAPPORT DE GESTION

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN %

(en pourcentage du total des produits des activités ordinaires)	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2013	2012 <sup>(h)</sup>	2013	2012 <sup>(h)</sup>
<b>Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements</b>	<b>100,0</b> <sup>(c)</sup>	100,0	<b>100,0</b> <sup>(c)</sup>	100,0
Coût des primes et coûts directs	<b>(55,9)</b>	(57,3)	<b>(52,4)</b> <sup>(d)</sup>	(56,6)
Marge brute avant amortissement <sup>(a)</sup>	<b>44,1</b> <sup>(c)</sup>	42,7	<b>47,6</b> <sup>(c)(d)</sup>	43,4
Charges opérationnelles	<b>(30,2)</b>	(26,3)	<b>(30,5)</b> <sup>(d)</sup>	(26,3)
Amortissement	<b>(2,1)</b>	(1,9)	<b>(1,9)</b>	(1,7)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>11,8</b> <sup>(c)</sup>	14,5	<b>15,3</b> <sup>(c)(d)</sup>	15,5

(en pourcentage de la facturation brute)	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2013	2012 <sup>(h)</sup>	2013	2012 <sup>(h)</sup>
<b>Facturation brute</b>	<b>100,0</b>	100,0	<b>100,0</b>	100,0
Total des produits des activités ordinaires avant la modification du taux de désistements	<b>90,1</b> <sup>(c)</sup>	92,9	<b>97,7</b> <sup>(c)</sup>	96,5
Coût des primes et coûts directs	<b>(50,4)</b>	(53,3)	<b>(51,2)</b> <sup>(d)</sup>	(54,6)
Charges opérationnelles	<b>(27,2)</b>	(24,4)	<b>(29,8)</b> <sup>(d)</sup>	(25,4)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>10,6</b> <sup>(c)</sup>	13,4	<b>14,9</b> <sup>(c)(d)</sup>	14,9
BAlIA ajusté <sup>(b)</sup>	<b>14,9</b> <sup>(e)(f)</sup>	17,5	<b>15,8</b> <sup>(d)(e)(f)</sup>	17,5
Résultat net ajusté <sup>(b)</sup>	<b>8,8</b> <sup>(e)(f)</sup>	11,4	<b>11,4</b> <sup>(d)(e)(f)(g)</sup>	11,5
Flux de trésorerie disponibles <sup>(b)</sup>	<b>6,3</b>	18,5	<b>3,1</b>	8,2

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Compte non tenu de l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, laquelle a donné lieu à des baisses des produits au titre des unités de fidélisation de 20,0 M\$ et de 683,6 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement.
- d) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.

Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 2,1 M\$ (1,4 M£) dans le coût des primes, lequel représentait les crédits de taxes sur les intrants accumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.

- e) Le BAlIA ajusté et le résultat net ajusté tiennent compte de l'incidence défavorable sur la variation des frais d'échange futurs découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, qui s'élève à 12,2 M\$ et à 37,0 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement. Le résultat net ajusté inclut également des recouvrements d'impôt sur le résultat de 3,3M\$ et de 9,7 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement, associés à l'incidence sur la variation des frais d'échange futurs décrite précédemment.
- f) Le BAlIA ajusté inclut des distributions reçues d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 3,5 M\$ et 10,4 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement.
- g) Inclut l'incidence favorable du renversement au deuxième trimestre de 2013 d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.

Avant le jugement définitif, Aimia avait comptabilisé un montant de 1,1 M\$ (0,7 M£) au titre de la charge d'intérêts pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013.

- h) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012

### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est élevée à 576,7 M\$, contre 537,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une hausse de 39,7 M\$ ou de 7,4 % qui est principalement attribuable à la région É.-U. et APAC, y compris l'ajout de la facturation brute d'EIM, et au rendement des programmes Aéroplan et Nectar.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est chiffré à 499,7 M\$, comparativement à 498,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une hausse de 0,9 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 20,0 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % au deuxième trimestre de 2013, le total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est élevé à 519,8 M\$, soit une hausse de 21,0 M\$ ou de 4,2 %. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 25,6 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des services de fidélisation propriétaire qui provient essentiellement du secteur É.-U. et APAC, partiellement neutralisée par la diminution des autres produits des activités ordinaires attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôt sur le résultat de 3,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 290,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 286,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une hausse de 4,5 M\$ ou de 1,6 %. Cet écart est principalement attribuable à une augmentation du coût des primes et des coûts directs dans la région É.-U. et APAC découlant de l'inclusion des coûts directs d'EIM, de l'augmentation nette des nouvelles activités et du plus grand volume de distribution de primes. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la réduction du coût des primes au Canada.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôt sur le résultat de 2,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a augmenté de 1,4 point de pourcentage, en raison directement des facteurs décrits ci-dessus, et représente 44,1 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 157,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 131,2 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 25,9 M\$ ou de 19,7 %. Cet écart est surtout attribuable à l'inclusion des charges opérationnelles de 6,5 M\$ d'EIM dans la région É.-U. et APAC, à l'augmentation de 5,9 M\$ des frais de marketing et de promotion associés aux améliorations du programme Aéroplan, aux honoraires professionnels liés à la négociation des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières de 4,6 M\$ et aux autres charges du secteur Siège social.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 10,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 9,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 20,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 20,8 M\$ pour le même trimestre de 2012.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est établi à 41,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 72,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une baisse de 30,9 M\$ dont une tranche de 20,0 M\$ est attribuable à la modification apportée au taux de désistements et le restant est une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.



---

## RAPPORT DE GESTION

---

Les **frais financiers nets** du trimestre terminé le 30 septembre 2013 sont composés principalement de produits d'intérêts de 3,2 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, ainsi que d'un gain de 1,1 M\$ au titre de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada. Ces facteurs ont été neutralisés par des charges d'intérêts sur la dette à long terme de 12,9 M\$.

Le **résultat net** des trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012 tient compte de l'effet des charges d'impôt sur le résultat exigible de 2,8 M\$ et 13,0 M\$, respectivement, et de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement (4,5) M\$ et 0,6 M\$. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, aucune charge d'impôt sur le résultat exigible ne se rapporte au programme Aéroplan, le résultat imposable de la période ayant été annulé par la perte découlant de la modification apportée au taux de désistements au deuxième trimestre de 2013.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les impôts sur le résultat différés qui ont trait à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, la charge d'impôt sur le résultat différé de la période, qui est principalement liée aux activités au Canada, n'a pas été réduite par les impôts sur le résultat différés liés à nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 85,7 M\$ ou à 14,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, compte tenu d'une distribution de 3,5 M\$ reçue de PLM. Le BAIIA ajusté a été de 93,7 M\$ ou de 17,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

## RAPPORT DE GESTION

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 50,6 M\$ ou à 8,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, compte tenu d'une distribution de 3,5 M\$ reçue de PLM, contre un résultat net ajusté de 61,3 M\$ ou de 11,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée à la rubrique **Résultat net**.

L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est chiffrée à 12,2 M\$. Le résultat net ajusté du trimestre terminé le 30 septembre 2013 tient également compte d'un recouvrement d'impôt de 3,3 M\$ attribuable à l'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs.

Compte non tenu de l'effet de la modification apportée au taux de désistements, le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté du trimestre terminé le 30 septembre 2013 se sont élevés à 97,9 M\$ ou 17,0 % (en pourcentage de la facturation brute) et à 59,5 M\$ ou 10,3 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 30 septembre 2013 se sont chiffrés à 36,4 M\$, contre 99,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012. L'écart résulte surtout des facteurs suivants :

- une diminution de 59,6 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, principalement attribuable aux variations des actifs et des passifs opérationnels résultant surtout du calendrier. La baisse découle également de l'augmentation de 23,2 M\$ des charges opérationnelles, de la hausse de 5,4 M\$ du montant net des intérêts payés et de l'augmentation de 4,5 M\$ du coût des primes et des coûts directs, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse de 39,7 M\$ de la facturation brute et la distribution de 3,5 M\$ reçue de PLM;
- un accroissement des dépenses en immobilisations d'environ 1,7 M\$;
- une augmentation de 1,8 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, laquelle s'explique par la hausse du taux de dividende trimestriel, qui est passé de 0,160 \$ à 0,170 \$ par action.

Le **BAIIA ajusté**, le **résultat net ajusté** et les **flux de trésorerie disponibles** ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

### CANADA

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est chiffrée à 321,1 M\$, contre 311,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une hausse de 10,0 M\$ ou de 3,2 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

---

## RAPPORT DE GESTION

---

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 269,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 262,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, ce qui représente une augmentation de 7,2 M\$ ou de 2,8 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par l'augmentation dans le secteur des services financiers attribuable à une hausse des acquisitions de cartes et aux conversions accrues de programmes de partenaires.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2013 a augmenté de 1,5 % par rapport au trimestre terminé le 30 septembre 2012.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 51,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 49,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une hausse de 2,8 M\$ ou de 5,6 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par l'accroissement de la facturation brute provenant des services de fidélisation propriétaire en raison de l'augmentation nette des nouvelles activités. Les facteurs qui sous-tendent la variation sont expliqués sous la rubrique **Total des produits des activités ordinaires**.

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est chiffré à 17,0 milliards, contre 17,4 milliards pour la même période de 2012, soit une baisse de 0,4 milliard ou de 2,3 % principalement attribuable à la réduction des échanges contre des primes aériennes Vol ClassiquePlus, partiellement contrebalancée par la hausse des échanges contre des primes aériennes VolClassique.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 287,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 308,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, en baisse de 20,5 M\$ ou de 6,7 %. Compte non tenu de l'incidence de 20,0 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % au deuxième trimestre de 2013, le total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est élevé à 307,7 M\$, soit une baisse de 0,4 M\$ ou de 0,2 %. Cet écart s'explique principalement par la diminution des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant de la baisse de volumes d'échanges et de la baisse des autres produits des activités ordinaires, facteurs atténués par la hausse des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire attribuable à l'augmentation nette des nouvelles activités.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 157,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 167,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une diminution de 9,7 M\$ ou de 5,8 %. Cet écart est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une réduction du coût d'échange par mille Aéroplan échangé de 11,4 M\$ attribuable à la composition des échanges;

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- une baisse du volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages pour le trimestre, à hauteur de 2,9 M\$; facteurs partiellement contrebalancés par
- une hausse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 4,6 M\$ en raison surtout d'une augmentation du volume de distribution de primes.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a augmenté de 3,1 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 48,8 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 58,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 51,6 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 6,7 M\$ ou de 13,0 %. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation de 5,9 M\$ des frais de marketing et de promotion liés aux améliorations de programmes et aux honoraires professionnels associés à la négociation des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières pour le programme Aéroplan de 1,0 M\$.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 24,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 23,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 47,7 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, comparativement à 65,8 M\$ pour le même trimestre de 2012, en baisse de 18,1 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, le résultat opérationnel s'est chiffré à 67,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, en hausse de 2,0 M\$ ou de 3,0 %, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 87,9 M\$ ou à 27,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, en regard de 91,8 M\$ ou de 29,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est chiffrée à 12,2 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements, le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est élevé à 100,1 M\$ ou 31,2 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## EMOA

La **facturation brute** du trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est élevée à 169,0 M\$, contre 160,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une hausse de 8,2 M\$ ou de 5,1 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 149,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 136,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, ce qui représente une hausse de 13,0 M\$ ou de 9,5 %, compte tenu de l'incidence de 4,8 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 8,2 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 10,6 M\$ de la facturation brute au titre de la vente d'unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable au secteur des épiceries et à la facturation de nouveaux partenaires d'accumulation. La variation s'explique aussi par une augmentation de 1,2 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient découlant de la croissance des émissions attribuable à la participation accrue des membres, partiellement neutralisée par une réduction de 3,6 M\$ du programme Nectar Italia.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2013 a augmenté de 12,6 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions attribuable au secteur des épiceries et aux nouveaux partenaires d'accumulation.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une hausse de 15,3 % au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2013 par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison principalement de la participation accrue des membres.

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2013 a diminué de 21,4 % par rapport à la même période de 2012, en raison surtout de la diminution de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de la période considérée et de la conjoncture économique difficile.

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 19,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 24,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une baisse de 4,8 M\$ ou de 19,8 %, déduction faite de l'incidence de 0,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 5,5 M\$ s'explique essentiellement par le fait qu'une part importante de la facturation brute d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

**Échanges** – Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 12,2 % par rapport au même trimestre de 2012, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation et des activités promotionnelles.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 a baissé de 4,7 % par rapport à la même période de 2012.

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient ont diminué considérablement par rapport au même trimestre de 2012. Ce recul s'explique principalement par le niveau d'échanges important au premier trimestre de 2013 en prévision du premier anniversaire d'expiration, ce qui a entraîné une réduction subséquente des échanges au deuxième et au troisième trimestres de 2013.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 s'est chiffré à 127,1 M\$, comparativement à 125,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012. Cette augmentation de 1,3 M\$ ou de 1,1 % s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 6,0 M\$ des produits tirés des unités de fidélisation, compte tenu des désistements et de l'incidence de 3,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 2,4 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation des échanges pour le programme Nectar, contrebalancée en partie par la réduction des échanges pour le programme Air Miles Moyen-Orient;
- une hausse de 0,9 M\$ des produits tirés des services de fidélisation propriétaire; facteurs partiellement neutralisés par
- une diminution 5,6 M\$ des autres produits des activités ordinaires principalement attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni sont présentés au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 85,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 84,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une hausse de 0,2 M\$ ou de 0,2 % qui tient compte de l'incidence défavorable de 2,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. Le recul opérationnel de 2,5 M\$ est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une baisse de 3,9 M\$ des coûts directs, découlant principalement du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni dans la coentreprise i2c;
- une baisse des échanges au titre du programme Air Miles Moyen-Orient, ce qui représente 2,4 M\$; ces facteurs ayant été neutralisés en partie par
- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 4,3 M\$.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 0,6 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés, ce qui représente 33,2 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 34,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, comparativement à 33,0 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 1,1 M\$ ou de 3,5 %. L'écart s'explique principalement par l'augmentation des charges découlant de la croissance des activités internationales d'ISS, l'incidence défavorable des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger, facteurs partiellement contrebalancés par la réduction des coûts découlant du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni vers la coentreprise i2c.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 4,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 4,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 3,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, comparativement à 3,6 M\$ pour la même période de 2012, soit une amélioration de 0,3 M\$, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 20,2 M\$ ou à 11,9 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013. Le BAIIA ajusté était de 17,2 M\$ ou 10,7 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

### É.-U. et APAC

La **facturation brute**, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 86,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 66,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, ce qui représente une hausse de 20,2 M\$ ou de 30,4 %, compte tenu de l'incidence de 0,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par l'inclusion de la facturation brute d'EIM de 12,3 M\$, l'augmentation nette des nouvelles activités et un plus grand volume de distribution de primes.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 85,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 66,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, en hausse de 18,9 M\$ ou de 28,7 %, compte tenu de l'incidence de 0,6 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par l'inclusion des produits des activités

---

## RAPPORT DE GESTION

---

ordinaires d'EIM de 11,9 M\$, l'augmentation nette des nouvelles activités et un plus grand volume de distribution de primes.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 47,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 33,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012, soit une augmentation de 14,1 M\$ ou de 41,5 % qui est principalement attribuable à l'inclusion des coûts directs d'EIM et à la hausse des coûts directs découlant de l'augmentation nette des nouvelles activités et d'un plus grand volume de distribution de primes.

La **marge brute avant amortissement** a diminué de 5,1 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 43,7 % du total des produits des activités ordinaires pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 41,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 33,3 M\$ pour le même trimestre de 2012, soit une augmentation de 7,8 M\$ ou de 23,6 %, compte tenu de l'incidence de 1,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 6,8 M\$ s'explique principalement par l'inclusion des charges de 6,5 M\$ d'EIM pour le trimestre complet, notamment la charge de rémunération différée et les coûts d'intégration de 0,8 M\$, ainsi que par une augmentation de la charge de rémunération visant à soutenir la croissance future des activités. L'écart s'explique également par les coûts liés à l'acquisition et les charges de rémunération différée de 1,0 M\$ engagés au cours du trimestre relativement à l'acquisition de Smart Button, partiellement contrebalancés par les coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ engagés à la clôture de la période correspondante relativement à l'acquisition d'EIM.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 2,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 2,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012. L'augmentation est principalement attribuable à l'inclusion de la charge d'amortissement d'EIM.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (6,8) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre (3,5) M\$ pour le trimestre correspondant de 2012, soit une détérioration de 3,3 M\$, conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (2,4) M\$ ou à (2,8) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, en regard d'un BAIIA ajusté de (0,7) M\$ ou de (1,1) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le même trimestre de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.



---

## RAPPORT DE GESTION

---

### SIÈGE SOCIAL

Les *charges opérationnelles* se sont établies à 23,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, contre 14,5 M\$ pour la même période de 2012, en hausse de 9,0 M\$ ou de 62,2 %. Cette hausse est principalement attribuable aux honoraires professionnels de 3,6 M\$ associés à la négociation de nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières pour le programme Aéroplan, à la hausse de 2,7 M\$ de la charge de rémunération fondée sur des actions découlant de la progression du cours de l'action et du nombre d'attributions fondées sur des actions, ainsi qu'à l'augmentation de 1,3 M\$ des coûts visant à soutenir la croissance des entreprises mondiales.

Le *BAIIA ajusté* s'est établi à (20,0) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, en regard de (14,5) M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2012. Le BAIIA ajusté du trimestre terminé le 30 septembre 2013 tient compte d'une distribution de 3,5 M\$ reçue de PLM.

Le *BAIIA ajusté* n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 2012

### RÉSULTATS OPÉRATIONNELS CONSOLIDÉS

Suit une analyse des résultats opérationnels consolidés d'Aimia. Pour une analyse approfondie des résultats opérationnels par secteur, se reporter à la rubrique *Résultats opérationnels par secteur*.

La **facturation brute** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est élevée à 1 708,4 M\$, contre 1 628,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une hausse de 80,4 M\$ ou de 4,9 %. Cette augmentation est principalement attribuable au rendement des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient dans la région EMOA et à la hausse pour la région É.-U. et APAC découlant de l'inclusion d'EIM.

La capacité d'Aimia de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de fidélisation propriétaire et des services d'analytique de la fidélité, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les programmes de fidélisation et où les services sont rendus.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est chiffré à 985,9 M\$, comparativement à 1 570,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une baisse de 584,8 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 683,6 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % au deuxième trimestre de 2013, le total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est élevé à 1 669,5 M\$, soit une hausse de 98,8 M\$ ou de 6,3 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 59,4 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation découlant d'un volume d'échanges plus important dans les programmes Nectar, Air Miles Moyen-Orient et Aéroplan, ainsi qu'à la hausse de 52,2 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des services de fidélisation propriétaire qui résulte essentiellement de l'inclusion des produits des activités ordinaires d'EIM.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du prix de vente d'une unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du prix de vente moyen d'une unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation des produits des activités ordinaires et du résultat avant impôt sur le résultat de 11,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 874,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 888,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une baisse de 13,9 M\$ ou de 1,6 %. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs ont totalisé 947,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, en hausse de 58,9 M\$ ou de 6,6 % par rapport à la même période de 2012. Cet écart est principalement attribuable au volume d'échanges plus important dans les programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, ainsi qu'à l'augmentation des coûts directs découlant de l'inclusion d'EIM dans la région É.-U. et APAC.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût moyen des primes par unité de fidélisation a de profondes répercussions sur les résultats.

Sur une base consolidée, une variation de 1 % du coût moyen des primes par unité de fidélisation aurait donné lieu à une fluctuation du coût des ventes et du résultat avant impôt sur le résultat de 7,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a augmenté de 4,2 points de pourcentage, en raison directement des facteurs décrits ci-dessus, et représente 47,6 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, la marge brute avant amortissement a diminué de 0,1 point de pourcentage et représente 43,3 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 508,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 413,0 M\$ pour la même période de 2012, soit une augmentation de 95,6 M\$ ou de 23,2 %. Compte non tenu de l'effet du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA de 48,8 M\$ pour la période écoulée, incluant un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) au titre de la contrepartie conditionnelle à payer aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited, les charges opérationnelles se sont établies à 459,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, ce qui représente une augmentation de 46,8 M\$ ou de 11,3 % par rapport à la même période de 2012. Cet écart est surtout attribuable à l'inclusion des charges opérationnelles d'EIM totalisant 20,5 M\$, à la hausse de 10,7 M\$ des frais de marketing et de promotion associés aux améliorations du programme Aéroplan, aux honoraires liés à la négociation de nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières de 5,6 M\$ et à la hausse des charges du siège social, ces facteurs ayant été partiellement neutralisés par les économies réalisées au Canada.

La **charge d'amortissement** s'est élevée à 31,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 26,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie** s'est établie à 60,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 62,4 M\$ pour la même période de 2012.

Le **résultat opérationnel**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est établi à (428,8) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 243,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, en baisse de 671,9 M\$. Cette diminution s'explique par l'incidence défavorable de 683,6 M\$ de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan et par l'incidence favorable de 24,0 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le solde étant une conséquence directe des facteurs décrits ci-dessus.

Les **frais financiers nets** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 sont composés principalement de produits d'intérêts de 9,9 M\$ gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme dans des obligations, du renversement d'une charge d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 16,2 M\$ par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, déduction faite d'une charge d'intérêts courus de 1,1 M\$ comptabilisée pour la période considérée, ainsi qu'un gain de 2,4 M\$ au titre de la juste valeur des bons de souscription d'Air Canada. Ces facteurs ont été contrebalancés par la charge d'intérêts sur la dette à long terme de 38,3 M\$.

Le **résultat net** des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012 tient compte de l'effet des recouvrements (charges) d'impôt sur le résultat exigible, soit respectivement 97,4 M\$ et (41,4) M\$, et de la quote-part du résultat net des placements mis en équivalence, soit respectivement (8,1) M\$ et 3,3 M\$. Le recouvrement d'impôt sur le résultat exigible pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 inclut l'incidence d'un recouvrement de 140,4 M\$ résultant de l'incidence de 663,6 M\$ comptabilisée au deuxième trimestre de 2013 au titre de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan. De même, le recouvrement d'impôt sur le résultat différé pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 se chiffre à 43,0 M\$, dont une tranche de 39,4 M\$ résulte de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, établi au titre des soldes de pertes reportées en avant disponibles pouvant servir à réduire le résultat imposable du programme Aéroplan dans les périodes futures. L'impôt sur le résultat d'environ 5,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 ont été portés en réduction du recouvrement d'impôt différé de 44,4 M\$ établi au titre des pertes découlant de la modification apportée au taux de désistements au deuxième trimestre de 2013.

Les impôts sur le résultat exigibles sont essentiellement attribuables à nos activités au Canada. Comme c'était le cas pour l'exercice précédent, les impôts sur le résultat différés qui ont trait à notre structure d'impôt internationale et à nos établissements à l'étranger n'ont pas été comptabilisés. En conséquence, le recouvrement d'impôt sur le résultat différé de la période, qui est principalement lié aux activités au Canada, n'a pas été augmenté par les impôts sur le

---

## RAPPORT DE GESTION

---

résultat différés liés à nos établissements à l'étranger, ce qui fausse le taux d'impôt effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 269,2 M\$ ou à 15,8 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, compte tenu des distributions de 10,4 M\$ reçues de PLM. Le BAIIA ajusté a été de 284,5 M\$ ou de 17,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2012.

Le **résultat net ajusté** s'est établi à 194,2 M\$ ou à 11,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, compte tenu des distributions de 10,4 M\$ reçues de PLM, contre un résultat net ajusté de 186,7 M\$ ou de 11,5 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012. L'incidence sur le taux d'impôt effectif est expliquée à la rubrique **Résultat net**.

Un changement touchant les produits tirés des désistements n'a pas d'incidence sur le BAIIA ajusté ni sur le résultat net ajusté; une modification apportée au taux de désistements se répercute toutefois sur la variation des frais d'échange futurs. Un ajustement est apporté aux frais d'échange futurs comme si le taux de désistements avait existé depuis la création du programme. Ainsi, la variation des frais d'échange futurs reflète seulement l'incidence de la modification apportée au taux de désistements pour la période écoulée. L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est chiffrée à 37,0 M\$. Le résultat net ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 tient également compte d'un recouvrement d'impôt de 9,7 M\$ attribuable à l'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs. Le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 tiennent compte de l'incidence favorable de 24,0 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA. Le résultat net ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 tient également compte de l'incidence favorable du renversement d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 16,2 M\$. Compte non tenu des effets de la modification apportée au taux de désistements et du litige concernant la TVA, le BAIIA ajusté et le résultat net ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 se sont élevés à 282,2 M\$ ou 16,5 % (en pourcentage de la facturation brute) et à 181,3 M\$ ou 10,6 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement.

Les **flux de trésorerie disponibles** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 se sont chiffrés à 53,1 M\$, contre 132,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012. Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant eu aucune incidence sur la trésorerie provenant des activités opérationnelles, à l'exception de la provision de 7,2 M\$ (4,5 M€) payable à certains employés versée au troisième trimestre de 2013, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet hors trésorerie s'y rapportant. L'écart résulte surtout des facteurs suivants :

- une diminution de 76,7 M\$ de la trésorerie provenant des activités opérationnelles, principalement attribuable aux variations des actifs et des passifs opérationnels découlant surtout du calendrier de

## RAPPORT DE GESTION

recouvrement des comptes débiteurs et de paiement des comptes créditeurs et au retour des stocks à des niveaux normalisés. La baisse s'explique également par l'augmentation de 58,9 M\$ du coût des primes et des coûts directs, la hausse de 50,4 M\$ des charges opérationnelles et l'augmentation de 1,9 M\$ du montant net des intérêts payés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une hausse de 80,4 M\$ de la facturation brute, une baisse de 20,4 M\$ de l'impôt sur le résultat payé et les distributions de 10,4 M\$ reçues de PLM;

- une réduction des dépenses en immobilisations d'environ 1,9 M\$;
- une augmentation de 5,0 M\$ des dividendes versés sur les actions ordinaires, laquelle s'explique par la hausse du taux de dividende trimestriel, annulée en partie par la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation du fait des actions rachetées et annulées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société en 2012.

Le *BAlIA ajusté*, le *résultat net ajusté* et les *flux de trésorerie disponibles* ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

## RÉSULTATS OPÉRATIONNELS PAR SECTEUR

Cette section présente une analyse des résultats opérationnels de chacun des secteurs.

### CANADA

La **facturation brute** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est chiffrée à 953,1 M\$, contre 956,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une baisse de 3,2 M\$ ou de 0,3 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 796,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 801,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, ce qui représente une diminution de 4,6 M\$ ou de 0,6 %. L'écart s'explique pour l'essentiel par une réduction de l'accumulation pour Air Canada découlant de la modification de la grille d'accumulation. La baisse a été neutralisée en partie par une augmentation au titre du secteur des services financiers découlant de la hausse des acquisitions de cartes et des conversions de programmes de partenaires en dépit de la diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active et par une augmentation dans le secteur de la vente au détail attribuable aux activités promotionnelles et aux nouveaux partenaires.

Le nombre de milles Aéroplan émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 a diminué de 1,6 % par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 156,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 155,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une hausse de 1,3 M\$ ou de 0,8 % qui s'explique pour l'essentiel par la hausse de la facturation brute provenant des services de fidélisation propriétaire en raison d'une augmentation nette des nouvelles activités, contrebalancée en partie par la contrepartie de 5,5 M\$ reçue d'Air Canada à la période correspondante dans le cadre du transfert de tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés avant 2009 par les employés des centres de contacts qui ont été transférés à Aéroplan en 2009. Les facteurs qui sous-tendent le solde de la variation sont expliqués sous la rubrique **Total des produits des activités ordinaires**.

**Échanges** – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est chiffré à 56,8 milliards, contre 56,3 milliards pour la même période de 2012, soit une hausse de 0,5 milliard ou de 0,9 % attribuable à l'augmentation des échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 324,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 991,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, en baisse de 667,4 M\$. Compte non tenu de l'incidence de 683,6 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, lequel a été révisé de 18 % à 11 % au deuxième trimestre de 2013, le total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est élevé à 1 008,1 M\$, soit une hausse de 16,2 M\$ ou de 1,6 %. Cette hausse s'explique principalement par

- une augmentation de 9,8 M\$ des produits des activités ordinaires au titre des unités de fidélisation, compte tenu des désistements, découlant surtout des volumes d'échanges totaux plus importants;
- une hausse de 7,8 M\$ des produits des activités ordinaires tirés des services de fidélisation propriétaire essentiellement attribuable à une augmentation nette de nouvelles activités.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 533,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 520,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une augmentation de 13,0 M\$ ou de 2,5 %. Cet écart est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- une hausse des coûts directs des services de fidélisation propriétaire d'environ 14,6 M\$ en raison surtout d'une augmentation du volume des distributions de primes;
- une augmentation du volume d'échanges contre des primes-voyages et des primes autres que des voyages pour la période, à hauteur de 4,1 M\$; facteurs partiellement neutralisés par

---

## RAPPORT DE GESTION

---

- une baisse du coût d'échange par mille Aéroplan échangé de 5,7 M\$ attribuable à la composition des échanges.

La **marge brute avant amortissement**, compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, a diminué de 0,4 point de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 47,1 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 165,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 165,8 M\$ pour la même période de 2012, soit une augmentation de 0,1 M\$ ou de 0,1 %. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation de 10,7 M\$ des frais de marketing et de promotion liés aux améliorations du programme ainsi qu'aux honoraires professionnels associés à la négociation de nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières pour le programme Aéroplan de 1,7 M\$, partiellement contrebalancées par les synergies en cours et la baisse des frais liés aux technologies de l'information.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 72,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 69,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à (446,7) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, comparativement à 235,8 M\$ pour la même période de 2012, en baisse de 682,5 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, le résultat opérationnel s'est chiffré à 236,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, en hausse de 1,1 M\$ ou de 0,5 % par rapport à la même période de 2012, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à 253,4 M\$ ou à 26,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, en regard de 296,1 M\$ ou de 31,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2012.

L'incidence de la modification apportée au taux de désistements sur la variation des frais d'échange futurs pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est chiffrée à 37,0 M\$. Compte non tenu de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements, le BAIIA ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est élevé à 290,4 M\$ ou 30,5 % (en pourcentage de la facturation brute).

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.



---

## RAPPORT DE GESTION

---

### EMOA

La **facturation brute** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est élevée à 504,1 M\$, contre 462,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une hausse de 41,8 M\$ ou de 9,0 %.

Les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante :

La **facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation** s'est élevée à 450,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 397,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, ce qui représente une hausse de 52,4 M\$ ou de 13,2 %, compte tenu de l'incidence de 3,2 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 49,2 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation de 36,7 M\$ de la facturation brute au titre de la vente d'unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar, attribuable au secteur des épiceries et à la facturation de nouveaux partenaires d'accumulation ainsi qu'à l'avantage découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme en vigueur à compter du deuxième trimestre de 2012. La variation s'explique aussi par une augmentation de 20,2 M\$ de la facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient découlant de nouvelles conditions contractuelles, y compris un apport fourni par le principal partenaire d'accumulation du programme afin de favoriser la participation accrue des membres. La facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation dans le cadre du programme Nectar Italia a diminué de 7,7 M\$ par rapport à la même période de l'exercice précédent, du fait surtout de la réduction de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de la période considérée et de la conjoncture économique difficile.

Le nombre de points Nectar UK émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 a augmenté de 13,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation des émissions dans le secteur des épiceries ainsi que par la croissance attribuable aux nouveaux partenaires d'accumulation ajoutés en 2012.

Le nombre d'unités de fidélisation émises au titre du programme Air Miles Moyen-Orient a affiché une hausse de 24,7 % au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 par rapport à la même période de l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance du programme découlant des nouvelles conditions du contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme et d'une participation accrue des membres.

Le nombre de points Nectar Italia émis au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 a diminué de 15,5 % par rapport à la même période de 2012, en raison surtout de la diminution de l'activité promotionnelle de primes sous forme de points au cours de la période considérée et de la conjoncture économique difficile.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Les **autres éléments de facturation brute**, qui comprennent les honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire et d'autres produits des activités ordinaires, ont totalisé 53,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 64,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une baisse de 10,6 M\$ ou de 16,4 %. La baisse s'explique essentiellement par le fait qu'une part importante de la facturation brute d'ISS au Royaume-Uni est présentée au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. Cette baisse a été en partie annulée par la croissance de la facturation brute tirée des activités internationales d'ISS.

**Échanges** – Les échanges au sein du programme Nectar se sont accrus de 12,4 % par rapport à la même période de 2012, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

Le nombre total de points échangés au titre du programme Nectar Italia pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 a diminué de 8,3 % par rapport à la même période de 2012.

Les échanges dans le cadre du programme Air Miles Moyen-Orient se sont accrus considérablement en raison de l'activité promotionnelle visant à favoriser une plus grande participation des membres dans le cadre des nouvelles conditions contractuelles.

Le **total des produits des activités ordinaires** engendrés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 s'est chiffré à 408,3 M\$, comparativement à 368,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012. Cette hausse de 39,7 M\$ ou de 10,8 % s'explique par les facteurs suivants :

- une hausse de 49,6 M\$ des produits tirés des unités de fidélisation, compte tenu des désistements et de l'incidence de 3,1 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 46,5 M\$ s'explique essentiellement par une augmentation des échanges pour les programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, ainsi que par une augmentation du prix de vente cumulatif moyen de l'unité de fidélisation pour le programme Air Miles Moyen-Orient découlant des nouvelles conditions contractuelles, y compris un apport fourni par le principal partenaire d'accumulation du programme en vue de favoriser la participation accrue des membres; ce qui a été contrebalancé en partie par
- une diminution de 11,5 M\$ des autres produits des activités ordinaires attribuable au fait qu'une part importante des produits des activités ordinaires d'ISS au Royaume-Uni sont présentés au sein de la coentreprise i2c depuis le premier trimestre de 2013. Cette baisse a été compensée en partie par la croissance des produits des activités ordinaires tirés des activités internationales d'ISS.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 200,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 256,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une baisse de 55,5 M\$ ou de 21,6 %. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes et les coûts directs se sont élevés à 273,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le

---

## RAPPORT DE GESTION

---

30 septembre 2013, en hausse de 17,3 M\$ ou de 6,8 % par rapport à la même période de 2012, compte tenu de l'incidence de 2,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel de 15,3 M\$ est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- l'intensification des échanges au titre du programme Nectar, ce qui représente 16,1 M\$;
- l'intensification des échanges et un coût plus élevé des échanges par unité de fidélisation au titre du programme Air Miles Moyen-Orient en raison de l'activité promotionnelle et du nouveau contrat conclu avec le principal partenaire d'accumulation du programme, ce qui représente 12,5 M\$; ces facteurs ayant été neutralisés en partie par
- une baisse de 9,9 M\$ des coûts directs, découlant principalement du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni dans la coentreprise i2c;
- une baisse des échanges au titre du programme Nectar Italia, ce qui représente 3,4 M\$.

La **marge brute avant amortissement** a progressé de 20,4 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés, ce qui représente 50,9 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, la marge brute avant amortissement a augmenté de 2,5 points de pourcentage, et représente 33,0 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 156,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, comparativement à 105,1 M\$ pour la même période de 2012, soit une augmentation de 51,5 M\$ ou de 49,0 %. Compte non tenu de l'incidence de 48,8 M\$ du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA pour la période écoulée, les charges opérationnelles ont totalisé 107,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, ce qui représente une hausse de 2,7 M\$ ou de 2,6 % compte tenu de l'incidence de 0,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par la croissance sous-jacente dans la région EMOA, contrebalancée par une réduction des coûts découlant du transfert des activités d'ISS au Royaume-Uni vers la coentreprise i2c.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 11,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 12,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012.

Le **résultat opérationnel** s'est élevé à 39,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, comparativement à (4,6) M\$ pour la même période de 2012, soit une amélioration de 43,8 M\$, conséquence directe des facteurs mentionnés ci-dessus. Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige

---

## RAPPORT DE GESTION

---

concernant la TVA, le résultat opérationnel s'est établi à 15,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Le **BAlIA ajusté** s'est établi à 80,6 M\$ ou à 16,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. Compte non tenu de l'incidence favorable de 24,0 M\$ (15,0 M£) du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le BAlIA ajusté s'est chiffré à 56,6 M\$ ou à 11,2 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013. Le BAlIA ajusté était de 32,9 M\$ ou 7,1 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2012.

Le **BAlIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

### É.-U. et APAC

La **facturation brute**, composée des honoraires tirés des services de fidélisation propriétaire, s'est élevée à 251,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 212,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, ce qui représente une hausse de 38,8 M\$ ou de 18,2 %, compte tenu de l'incidence de 2,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par l'inclusion de la facturation brute d'EIM de 33,9 M\$, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que l'augmentation nette des nouvelles activités. Ces facteurs sont partiellement contrebalancés par la sortie des activités de Qantas, qui a représenté 7,2 M\$ au premier trimestre de 2012.

Le **total des produits des activités ordinaires** s'est chiffré à 253,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 213,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, en hausse de 39,7 M\$ ou de 18,6 %, compte tenu de l'incidence de 2,0 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par l'inclusion des produits des activités ordinaires d'EIM de 36,8 M\$, le plus grand volume de distribution de primes ainsi que l'augmentation nette des nouvelles activités. Ces facteurs sont partiellement contrebalancés par la sortie des activités de Qantas, qui a représenté 7,2 M\$ au premier trimestre de 2012.

Le **coût des primes** et les **coûts directs** se sont chiffrés à 140,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 112,0 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012, soit une augmentation de 28,4 M\$ ou de 25,3 % qui est principalement attribuable à l'inclusion des coûts directs d'EIM et à la hausse des coûts directs découlant d'un plus grand volume de distribution de primes ainsi que de l'augmentation nette des nouvelles activités, facteurs neutralisés en partie par l'incidence de la sortie des activités de Qantas.

La **marge brute avant amortissement** a diminué de 3,0 points de pourcentage, en conséquence directe des facteurs susmentionnés. Elle représente 44,6 % du total des produits des activités ordinaires pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Les **charges opérationnelles** se sont chiffrées à 123,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 100,3 M\$ pour la même période de 2012, soit une augmentation de 23,3 M\$ ou de 23,2 %, compte tenu de l'incidence 1,7 M\$ des fluctuations des cours du change à la conversion des résultats des établissements à l'étranger. L'écart opérationnel s'explique principalement par l'inclusion d'EIM à hauteur de 20,5 M\$, incluant la charge de rémunération différée et les coûts d'intégration de 2,9 M\$, et par une augmentation des coûts de rémunération visant à soutenir la croissance future des activités. L'écart s'explique également par les coûts liés à l'acquisition et les charges de rémunération différée de 1,0 M\$ engagés au cours de la période écoulée relativement à l'acquisition de Smart Button, partiellement contrebalancés par les coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ engagés dans la période comparable relativement à l'acquisition d'EIM.

La **charge d'amortissement**, y compris la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, s'est établie à 8,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 6,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012. L'augmentation est principalement attribuable à l'inclusion de la charge d'amortissement d'EIM.

Le **résultat opérationnel** s'est chiffré à (18,8) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre (5,3) M\$ pour la même période de 2012, soit une détérioration de 13,5 M\$, en conséquence directe des facteurs susmentionnés.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (12,3) M\$ ou à (4,9) % (en pourcentage de la facturation brute) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, en regard d'un BAIIA ajusté de 0,6 M\$ ou de 0,3 % (en pourcentage de la facturation brute) pour la même période de 2012.

Le **BAIIA ajusté** n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique **INDICATEURS DE RENDEMENT** pour un complément d'information.

### SIÈGE SOCIAL

Les **charges opérationnelles** se sont établies à 62,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 45,1 M\$ pour la même période de 2012, en hausse de 17,8 M\$ ou de 39,5 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation de 7,9 M\$ des coûts visant à soutenir la croissance des entreprises mondiales, notamment les initiatives de consultation et de développement des affaires, aux honoraires professionnels de 3,9 M\$ liés à la négociation de nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit financières pour le programme Aéroplan et à la hausse de 3,6 M\$ de la rémunération fondée sur des actions expliquée par une augmentation du cours de l'action et des attributions fondées sur des actions.

Le **BAIIA ajusté** s'est établi à (52,6) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, en regard de (45,1) M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012. Le BAIIA ajusté de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 tient compte des distributions de 10,4 M\$ reçues de PLM.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Le *BAIIA ajusté* n'est pas une mesure conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique *INDICATEURS DE RENDEMENT* pour un complément d'information.

# RAPPORT DE GESTION

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Cette section présente certains résultats des huit derniers trimestres écoulés jusqu'au 30 septembre 2013.

	2013			2012 <sup>(p)</sup>				2011
	T3	T2	T1 <sup>(o)</sup>	T4 <sup>(o)</sup>	T3 <sup>(o)</sup>	T2 <sup>(o)</sup>	T1 <sup>(o)</sup>	T4 <sup>(o)</sup>
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>								
<b>Facturation brute</b>	<b>576 727</b>	570 540	561 115	615 055	537 030	554 302	536 636	621 109
<b>Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation</b>	<b>419 143</b>	414 211	413 349	429 534	398 885	414 026	385 984	425 208
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>499 730</b> <sup>(d)</sup>	(123 312) <sup>(e)</sup>	609 503	678 179	498 781	504 233	567 725	560 683 <sup>(l)</sup>
Coût des primes et coûts directs	<b>(290 467)</b>	(230 513) <sup>(f)</sup>	(353 408)	(412 651)	(285 978)	(279 900)	(322 396)	(423 788)
Marge brute avant amortissement <sup>(a)</sup>	<b>209 263</b> <sup>(d)</sup>	(353 825) <sup>(e)(f)</sup>	256 095	265 528	212 803	224 333	245 329	136 895 <sup>(l)</sup>
Charges opérationnelles	<b>(157 059)</b>	(198 221) <sup>(f)</sup>	(153 313)	(153 435)	(131 186)	(140 949)	(140 816)	(204 216) <sup>(m)</sup>
Amortissement	<b>(10 867)</b>	(10 513)	(10 320)	(12 013)	(9 407)	(8 543)	(8 462)	(11 698)
Résultat opérationnel avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>41 337</b> <sup>(d)</sup>	(562 559) <sup>(e)(f)</sup>	92 462	100 080	72 210	74 841	96 051	(79 019) <sup>(l)(m)</sup>
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	<b>(20 126)</b>	(20 091)	(20 307)	(24 831)	(20 788)	(20 820)	(20 795)	(24 143)
Résultat opérationnel	<b>21 211</b> <sup>(d)</sup>	(582 650) <sup>(e)(f)</sup>	72 155	75 249	51 422	54 021	75 256	(103 162) <sup>(l)(m)</sup>
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	<b>2 070</b> <sup>(d)(g)</sup>	(415 286) <sup>(e)(f)(h)(i)</sup>	40 527	56 897	28 295	34 937	45 378	(126 267) <sup>(l)(m)</sup>
BAIIA ajusté <sup>(b)</sup>	<b>85 652</b> <sup>(j)(k)</sup>	101 953 <sup>(f)(j)(k)</sup>	82 815	118 185 <sup>(k)</sup>	93 719	102 116	88 977	89 978 <sup>(n)</sup>
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	<b>2 070</b> <sup>(d)(g)</sup>	(415 286) <sup>(e)(f)(h)(i)</sup>	40 527	56 897	28 295	34 937	45 378	(126 267) <sup>(l)(m)</sup>
Résultat par action ordinaire <sup>(c)</sup>	<b>0,00</b> <sup>(d)(g)</sup>	(2,43) <sup>(e)(f)(h)(i)</sup>	0,22	0,31	0,15	0,19	0,24	(0,74) <sup>(l)(m)</sup>
Flux de trésorerie disponibles <sup>(b)</sup>	<b>36 428</b>	56 553	(39 929)	46 690	99 556	43 841	(10 591)	(16 462)

## RAPPORT DE GESTION

- a) Compte non tenu de l'amortissement ainsi que de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Mesure hors PCGR.
- c) Déduction faite des dividendes déclarés sur les actions privilégiées.
- d) L'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 a donné lieu à une baisse de 20,0 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013.
- e) Inclut l'incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, laquelle a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 25,1 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 21,5 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- f) Inclut l'incidence favorable de 26,1 M\$ (16,4 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA qui a été rendu au deuxième trimestre de 2013. Une tranche de 74,9 M\$ (47,0 M£) de ce montant a été portée en réduction du coût des primes et une tranche de 48,8 M\$ (30,6 M£) a été ajoutée aux charges opérationnelles.
- g) Inclut l'incidence défavorable de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 5,4 M\$.
- h) Inclut l'incidence défavorable de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 179,8 M\$, dont une tranche de 167,5 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 6,6 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 5,7 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- i) Inclut l'incidence favorable du renversement au deuxième trimestre de 2013 d'intérêts courus comptabilisés antérieurement de 17,3 M\$ (10,8 M£) par suite du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- j) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 septembre 2013 inclut l'incidence défavorable de 12,2 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013.
- La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence défavorable de 24,8 M\$ découlant de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan, dont une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 12,4 M\$ est attribuable au trimestre terminé le 30 juin 2013.
- De plus, la variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 30 juin 2013 inclut l'incidence favorable de 0,5 M\$ (0,3 M£) découlant du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA.
- k) Le BAIIA ajusté tient compte des distributions reçues d'un placement mis en équivalence, PLM, totalisant 3,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013, 6,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2013 et 15,7 M\$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2012.
- l) Inclut l'incidence des modifications apportées aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient, laquelle a donné lieu à une baisse de 127,1 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation, dont une tranche de 113,3 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2011 et une tranche de 13,8 M\$ est attribuable aux trois premiers trimestres de 2011. Une tranche de 89,0 M\$ de l'ajustement total est attribuable au programme Nectar, et une tranche de 38,1 M\$ est attribuable au programme Air Miles Moyen-Orient.
- m) Inclut une perte de valeur du goodwill de 53,9 M\$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2011 attribuable aux activités de fidélisation propriétaire aux États-Unis.
- n) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 31 décembre 2011 inclut l'incidence défavorable de 11,3 M\$ découlant des modifications apportées aux taux de désistements des programmes Nectar et Air Miles Moyen-Orient et attribuable aux trois premiers trimestres de 2011.
- o) Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence de la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013.
- p) L'information financière de 2012 a été retraitée pour rendre compte de l'application rétroactive des modifications apportées à IAS 19. Se reporter à la rubrique [CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES](#) pour obtenir de plus amples informations.



# RAPPORT DE GESTION

## STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Aimia génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations, ainsi que pour s'acquitter de ses obligations de remboursement de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Aimia, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

## SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 septembre 2013, Aimia disposait de 532,1 M\$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie, de 35,0 M\$ en liquidités soumises à restrictions, de 53,1 M\$ en placements à court terme et de 280,6 M\$ en placements à long terme dans des obligations, pour un total de 900,8 M\$. De ce total, environ 26,4 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en mai 2014 et 311,2 M\$ représentent principalement des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2014 et juin 2020. Ces placements à court terme et à long terme comprennent une réserve au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique *Réserve au titre des échanges*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme et des placements à long terme en obligations d'Aimia n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs.

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie d'Aimia pour les périodes indiquées :

	Trimestres terminés les		Périodes de neuf mois	
	30 septembre		terminées les	
(en milliers de dollars canadiens)	2013	2012	2013	2012
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>	<b>499 413</b>	<b>200 275</b>	<b>497 976</b>	<b>202 147</b>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	80 762	140 436	180 243	256 873
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(28 717)	26 325	(52 807)	(21 155)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(27 869)	(29 366)	(98 240)	(101 506)
Écart de conversion lié à la trésorerie	8 527	(1 222)	4 944	89
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>532 116</b>	<b>336 448</b>	<b>532 116</b>	<b>336 448</b>

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles proviennent principalement de la facturation brute et sont réduits par la trésorerie nécessaire pour la remise des primes au moment de l'échange des unités de fidélisation et par la trésorerie nécessaire pour la prestation des services de fidélisation propriétaire et d'analytique de la fidélité, ainsi que par les charges opérationnelles, les charges d'intérêts et les impôts exigibles.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 80,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 et à 180,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, contre 140,4 M\$ et 256,9 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, respectivement.

Le jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA n'ayant eu aucune incidence sur la trésorerie provenant des activités opérationnelles, à l'exception de la provision de 7,2 M\$ (4,5 M£) payable à certains employés versée au troisième trimestre de 2013, les explications données ci-après ne tiennent pas compte de tout effet hors trésorerie s'y rapportant.

La variation défavorable de 59,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013 comparativement au trimestre terminé le 30 septembre 2012 s'explique principalement par les variations des actifs et des passifs opérationnels qui découlent surtout du calendrier. La baisse est également attribuable à l'augmentation de 23,2 M\$ des charges opérationnelles, à la hausse de 5,4 M\$ du montant net des intérêts payés et à l'augmentation de 4,5 M\$ du coût des primes et des coûts directs, ces facteurs ayant été neutralisés en partie par l'augmentation de 39,7 M\$ de la facturation brute et par la distribution de 3,5 M\$ reçue de PLM.

La variation défavorable de 76,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013 comparativement à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2012 s'explique par les variations des actifs et des passifs opérationnels qui découlent surtout du calendrier de recouvrement des comptes débiteurs et de paiement des comptes créditeurs et du retour des stocks à des niveaux normalisés. La baisse s'explique également par l'augmentation de 58,9 M\$ du coût des primes et des coûts directs, la hausse de 50,4 M\$ des charges opérationnelles et l'augmentation de 1,9 M\$ du montant net des intérêts payés. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par une hausse de 80,4 M\$ de la facturation brute, une baisse de 20,4 M\$ de l'impôt sur le résultat payé et les distributions de 10,4 M\$ reçues de PLM.

Se reporter à la rubrique [Flux de trésorerie disponibles](#) pour de plus amples renseignements.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 rendent compte du produit des placements à court terme de 0,3 M\$ et de 21,2 M\$, respectivement. Les activités d'investissement pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 rendent également compte des placements à long terme effectués, qui se chiffrent à 1,9 M\$ et à 17,7 M\$, respectivement, y compris un placement supplémentaire de 15,5 M\$ dans Cardlytics effectué au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

Les activités d'investissement pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 comprennent également un paiement de 8,9 M\$, déduction faite de la trésorerie acquise de 0,7 M\$, liés à l'acquisition de Smart Button, ainsi qu'un montant de 6,0 M\$ qui a été placé en fidéicomis. Se reporter à la rubrique [Acquisitions d'entreprises](#) pour de plus amples renseignements.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, Aimia a investi un montant supplémentaire de 5,5 M\$ dans Prismah, ainsi qu'un montant de 3,3 M\$ dans China Rewards.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013 se sont chiffrées à 12,2 M\$ et à 32,5 M\$, respectivement. Les dépenses en immobilisations prévues pour 2013 devraient totaliser environ 65,0 M\$.

### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, les flux de trésorerie liés aux activités de financement découlent principalement des paiements de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées et s'élèvent à 32,2 M\$ et à 94,7 M\$, respectivement. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, les activités de financement rendent aussi compte de l'encaissement de montants de 4,3 M\$ et de 5,8 M\$, respectivement, par la Société à l'exercice d'options sur actions. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013, Aimia a également acquis le solde de 25 % des actions émises de Nectar Italia pour une contrepartie en trésorerie de 9,3 M\$.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, entre autres, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 \$ l'action privilégiée par trimestre.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## SITUATION DE TRÉSORERIE

Aimia prévoit que les besoins en capital de 191,8 M\$ pour l'exercice 2013, soit 126,8 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses porteurs d'actions ordinaires et privilégiées et environ 65,0 M\$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie opérationnels, par l'encaisse disponible en dépôt dans la *réserve au titre des échanges* dans la mesure nécessaire et s'il y a lieu (c'est-à-dire dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit au besoin.

## RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie opérationnels afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 30 septembre 2013, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 septembre 2013, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Au 30 septembre 2013, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 25,2 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs, soit 467,9 M\$.

Les produits différés figurant à l'état de la situation financière représentent le cumul des unités de fidélisation non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non comptabilisés. Le montant consolidé estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces unités de fidélisation, calculé selon le coût moyen actuel des primes par unité de fidélisation échangée, s'élève à environ 1 854,0 M\$.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Au 30 septembre 2013, Aimia avait des billets garantis de premier rang en circulation pour un montant de 800,0 M\$, dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'au 17 mai 2019. Aimia disposait aussi d'une facilité de crédit renouvelable autorisée et disponible de 300,0 M\$ venant à échéance le 23 avril 2016. La facilité de crédit renouvelable est fournie par un syndicat financier regroupant neuf prêteurs institutionnels. Aimia a l'intention de renouveler ou de remplacer sa facilité à son échéance ou plus tôt si les conditions du marché le permettent.

La disponibilité continue de la facilité de crédit est sous réserve du respect, par Aimia, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit. Au 30 septembre 2013, Aimia respectait toutes ces clauses restrictives.

# RAPPORT DE GESTION

## ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

### A) SMART BUTTON ASSOCIATES, INC.

Le 17 juillet 2013, Aimia a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de Smart Button, fournisseur de technologie de fidélisation innovatrice à l'intention des détaillants nationaux et autres organismes, pour un prix d'achat total de 19,8 M\$ (19,0 M\$ US). De ce montant, une tranche de 9,6 M\$ (9,2 M\$ US) a été payée avec des fonds en caisse à la date de l'acquisition, une tranche de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) représente la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer à l'atteinte d'une cible basée sur les produits des activités ordinaires en 2015 et une tranche de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placée en fidéicomis. De l'encaisse placée en fidéicomis, un montant de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) a trait à la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs.

La rémunération différée est comptabilisée selon la méthode linéaire sur les durées d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration, et elle a été exclue du total de la contrepartie devant être répartie.

#### Prix d'achat

(en milliers de dollars canadiens)

<b>Contrepartie totale</b>	<b>19 808</b>
Rémunération différée	(4 170)
<b>Total de la contrepartie devant être répartie</b>	<b>15 638</b>

Dans le but de réaliser la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition d'environ 0,6 M\$ (0,5 M\$ US) au troisième trimestre de 2013, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

En raison du moment de l'acquisition et comme le permettent les IFRS, une estimation préliminaire de la répartition du prix d'achat et des justes valeurs des immobilisations incorporelles a été préparée au 30 septembre 2013. La répartition définitive sera achevée durant le quatrième trimestre de 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables

*(en milliers de dollars canadiens)*

Trésorerie et équivalents de trésorerie	726
Autres actifs identifiables	905
Passifs identifiables	(1 104)
<b>Total des actifs (passifs) identifiables nets</b>	<b>527</b>
Goodwill	15 111
<b>Total</b>	<b>15 638</b>

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### B) EXCELLENCE IN MOTIVATION, INC.

Le 24 septembre 2012, Aimia a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation d'EIM, société privée américaine offrant des solutions complètes d'amélioration du rendement des canaux et des employés ainsi que des solutions de fidélisation pour les entreprises, pour un prix d'achat total de 27,0 M\$ (27,7 M\$ US). Une tranche de 3,1 M\$ (3,2 M\$ US) de ce montant a trait à la rémunération différée, dont un montant de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) était inclus dans l'encaisse en fidéicommiss, payable à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia. La rémunération différée a été exclue du prix d'achat, et elle est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration.

Grâce à cette acquisition, Aimia renforcera sa position de chef de file mondial parmi les entreprises de gestion de la fidélisation offrant une gamme complète de services : des canaux de distribution d'envergure internationale offrant des solutions pour les employés et les clients dans tous les secteurs verticaux, de toutes les zones géographiques et avec une multitude d'outils pour les marques de consommation et interentreprises.

Dans le but de réaliser la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$ (1,9 M\$ US) au troisième trimestre de 2012, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

En raison du moment de l'acquisition et comme le permettent les IFRS, une estimation préliminaire de la répartition du prix d'achat et des justes valeurs des immobilisations incorporelles a été préparée au 30 septembre 2012. La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2012. Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour refléter les changements découlant de la répartition définitive du prix d'achat.



## RAPPORT DE GESTION

Le tableau ci-après présente la contrepartie transférée et les montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris à la date de l'acquisition selon la répartition définitive du prix d'achat :

Répartition définitive du prix d'achat	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Trésorerie	19 242
Contrepartie conditionnelle <sup>a)</sup>	1 473
Contrepartie à payer <sup>b)</sup>	2 891
Autre contrepartie à payer	243
Rémunération différée <sup>c)</sup>	3 063
<b>Total de la contrepartie</b>	<b>26 912</b>
Rémunération différée <sup>c)</sup>	(3 063)
<b>Total de la contrepartie devant être répartie</b>	<b>23 849</b>
Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 441
Liquidités soumises à restrictions	4 712
Comptes débiteurs	17 133
Frais payés d'avance	3 396
Immobilisations corporelles	1 206
Logiciels et technologie	3 405
Relations clients	18 100
Autres immobilisations incorporelles <sup>d)</sup>	461
Comptes créditeurs et charges à payer	(4 658)
Dépôts clients	(23 336)
Produits différés	(12 116)
Impôt sur le résultat différé	(4 902)
<b>Total des actifs (passifs) identifiables nets</b>	<b>6 842</b>
Goodwill <sup>e)</sup>	17 007
<b>Total</b>	<b>23 849</b>

- a) Montant en fidéicommiss au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,4 M\$ US (0,4 M\$), payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013. Le montant représente la juste valeur de la contrepartie à la date de l'acquisition, et la direction est d'avis qu'il correspond à la contrepartie maximale à payer. Au 30 septembre 2013, la contrepartie conditionnelle était prise en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer, alors qu'au 31 décembre 2012, elle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.
- b) Montant en fidéicommiss au 24 septembre 2012, déduction faite de la rémunération différée de 0,7 M\$ US (0,7 M\$), visant à régler tout paiement découlant d'ajustements du fonds de roulement et de demandes d'indemnisation potentielles. Le 24 décembre 2012, par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement, un montant de 0,7 M\$ US (0,7 M\$) a été libéré, dont une tranche de 0,1 M\$ US (0,1 M\$), qui représente de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera remise à certains actionnaires vendeurs à la date du deuxième anniversaire de l'acquisition si certaines conditions sont réunies et une tranche de 0,5 M\$ US (0,5 M\$) a été remise aux actionnaires vendeurs. Au 30 septembre 2013, la contrepartie à payer était prise en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer, alors qu'au 31 décembre 2012, elle était prise en compte dans les autres éléments de passifs non courants.

## RAPPORT DE GESTION

- c) Comprend un montant de 1,1 M\$ US (1,1 M\$) qui était pris en compte dans l'encaisse en fidécommiss au 24 septembre 2012.
- d) Représente les clauses de non-concurrence convenues avec certains actionnaires vendeurs aux termes de la convention d'acquisition.
- e) Le goodwill provient en grande partie du talent de l'effectif d'EIM et des synergies devant découler de l'intégration de ses activités. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

### PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	30 septembre	31 décembre
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2013	2012
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V. <sup>a)</sup>	94 491	107 830
Autres placements mis en équivalence <sup>b)</sup>	8 592	2 024
<b>Total</b>	<b>103 083</b>	<b>109 854</b>

(a) Le 10 mai et le 25 septembre 2013, Aimia a reçu de PLM des distributions respectives de 6,8 M\$ US (6,9 M\$) et de 3,4 M\$ US (3,5 M\$).

(b) Le 3 avril 2013, Aimia a investi un montant additionnel de 5,5 M\$ US (5,5 M\$) dans Prismah. Le 8 avril 2013, Aimia a également investi un montant de 3,2 M\$ US (3,3 M\$) dans China Rewards, un programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine.

Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	(4 034)	576	(6 348)	3 291
Autres placements mis en équivalence	(446)	—	(1 724)	—
<b>Total</b>	<b>(4 480)</b>	<b>576</b>	<b>(8 072)</b>	<b>3 291</b>

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, PLM a enregistré une facturation brute de 38,8 M\$ et de 116,2 M\$, respectivement, en regard de 36,0 M\$ et de 108,3 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, respectivement.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation est estimé à 644,4 M\$ au 30 septembre 2013.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 134,3 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 121,3 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 13,0 M\$, à la période de neuf mois considérée.

# RAPPORT DE GESTION

## PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

### PROVISIONS

#### Litige concernant la TVA

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Provision pour la TVA
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>147 748</b>
Dotation à la provision au cours de l'exercice	8 761
Provision utilisée au cours de l'exercice	—
Provision reprise au cours de l'exercice	—
Écart de conversion	2 947
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>159 456</b>
Dotation à la provision au cours de la période	3 249
Provision utilisée au cours de la période	—
Provision reprise au cours de la période	(161 282)
Écart de conversion	(1 423)
<b>Solde au 30 septembre 2013</b>	<b>—</b>

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible.

Le 7 octobre 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ ») a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Le 13 mars 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu son jugement. Bien que ce jugement soit en faveur d'Aimia EMEA Limited, la Cour suprême du Royaume-Uni a demandé à Aimia EMEA Limited et à HMRC des représentations écrites additionnelles afin d'en arriver à un jugement définitif. Le 20 juin 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu un jugement définitif en faveur d'Aimia.

En conséquence, un montant de 161,3 M\$ (101,1 M£) de la provision a été renversé au résultat net. De ce montant, une tranche de 142,4 M\$ (89,3 M£) est liée au coût des primes et représente les crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, une tranche de 17,3 M\$ (10,8 M£) est liée à la charge d'intérêts et une tranche de 1,6 M\$ (1,0 M£) est liée aux charges opérationnelles, puisqu'elle représente des frais juridiques. Parallèlement, les comptes débiteurs de 67,5 M\$ (42,3 M£) que certains partenaires d'échange auraient dû payer advenant un jugement défavorable à Aimia EMEA Limited ont également été libérés au coût des primes.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

De plus, tel qu'il est indiqué dans la convention conclue au moment de l'acquisition, un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) lié à une provision payable à certains employés advenant un jugement favorable ainsi qu'un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) lié à la contrepartie conditionnelle payable aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited ont été comptabilisés dans les comptes créditeurs et dans les frais généraux et frais d'administration de la période terminée le 30 juin 2013. La contrepartie conditionnelle à payer a été réglée le 19 juillet 2013 par la libération de l'encaisse en fidéicommiss en faveur des anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited.

Avant que la Cour suprême du Royaume-Uni rende son jugement définitif, une somme de 2,1 M\$ (1,4 M£) avait été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) avait été comptabilisée dans les charges d'intérêts de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 mars 2013. En raison du jugement définitif, aucun montant n'a été comptabilisé pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 20 juin 2013.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, des montants respectifs de 1,2 M\$ (0,8 M£) et de 3,0 M\$ (1,9 M£) ont été comptabilisés dans le coût des primes, alors que des montants respectifs de 1,1 M\$ (0,7 M£) et de 3,3 M\$ (2,1 M£) ont été pris en compte dans la charge d'intérêts.

### PASSIFS ÉVENTUELS ET GARANTIES

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 septembre 2013, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 197,2 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes de garantie et d'indemnisation.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif. Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un recours collectif puisse être exercé. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2013, le requérant a signifié et déposé le recours collectif visant l'annulation des changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été

---

## RAPPORT DE GESTION

---

annoncé le 16 octobre 2006, le remboursement des sommes dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe. La prochaine étape de la procédure consiste pour les parties à convenir du calendrier pour les questions de procédure, y compris les requêtes préliminaires, les interrogations préalables et le dépôt de la défense. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

La direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, et elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans ces états financiers. Si l'issue définitive du recours collectif diffère de cette évaluation et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats opérationnels pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de l'activité. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites actuellement en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats opérationnels d'Aimia.

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### AVIS DE NOUVELLE COTISATION DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Le 30 août 2013, Aimia a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008, lequel vise le moment de comptabilisation aux fins fiscales des produits différés au titre des désistements. Aimia constate les produits différés au titre des désistements de la même manière aux fins fiscales qu'aux fins comptables. L'ARC estime qu'Aimia devrait comptabiliser aux fins fiscales la totalité des produits différés au titre des désistements dans l'exercice au cours duquel la facturation a lieu. L'avis de nouvelle cotisation prévoit une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008, soit le solde des produits différés au titre des désistements au 31 décembre 2008, ainsi qu'une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 54,0 M\$. Des intérêts et pénalités de 24,0 M\$ ont également été imposés.

Cette différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représente une différence temporaire qui donnerait lieu à une économie (un actif) d'impôt sur le résultat différé de 43,0 M\$.

La direction est d'avis que les faits soutiennent fortement sa position, et elle a contesté l'avis de nouvelle cotisation par l'intermédiaire du processus d'appel administratif de l'ARC.

Puisque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue, aucun montant à cet égard n'a été comptabilisé dans les états financiers au 30 septembre 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES

Le 16 septembre 2013, Aimia a confirmé la conclusion d'ententes décennales relatives aux cartes de crédit financières avec le Groupe Banque TD (« TD ») et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») d'une durée de 10 ans, qui prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture. TD deviendra le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan, en vertu d'une version modifiée de l'entente annoncée antérieurement le 27 juin 2013, tandis que la CIBC continuera également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. L'entente conclue avec TD comprend un versement initial à Aimia de 100,0 M\$ par TD en 2014 qui aidera à couvrir les améliorations apportées au programme.

Aimia a également conclu un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture. Aux termes de ce contrat, TD acquerra environ la moitié du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan actuel de la CIBC et la CIBC conservera le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC. Les principales modalités du contrat, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture, comprennent ce qui suit :

- le paiement par Aimia d'un montant de 150,0 M\$ à la CIBC à la clôture dans le cadre de la contrepartie totale devant être payée à la CIBC pour le transfert d'environ la moitié de son portefeuille de cartes Aéroplan à TD;
- le paiement ou la réception d'un montant pouvant atteindre 100,0 M\$ au cours des cinq prochaines années, selon la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD.

Les parties prévoient actuellement clôturer l'opération avant la fin de 2013. Aucun montant lié à ces ententes n'a été comptabilisé dans les états financiers de la période terminée le 30 septembre 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### TRANSACTIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation d'Aimia, ayant représenté 10 % et 11 % de la facturation brute pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, respectivement, comparativement à 12 % pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2013 à 223,6 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2013, 38 % et 43 %, respectivement, du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 42 % et 43 % pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2012, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance). Compte non tenu de l'incidence du jugement définitif dans le cadre du litige concernant la TVA, le coût des primes fournies par Air Canada, en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'est établi à 40 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013.

### EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux qu'Air Canada et Aéroplan ont conclu en date du 13 mai 2005 et qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (le « CSG »), toutes les obligations aux termes du CSG, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, ont pris fin.

En juin 2009, la Société a mis en œuvre un régime de retraite à prestations définies par suite de la résiliation du CSG et du transfert des agents des centres de contacts. Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan.

Le 8 juin 2012, Aéroplan est parvenue à une entente avec Air Canada selon laquelle le transporteur aérien transférera au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan tous les actifs et toutes les obligations de retraite accumulés par les employés qui ont été transférés à Aéroplan en 2009 et qui étaient auparavant agents des ventes et du service à la clientèle à Air Canada. Le transfert est conditionnel à l'approbation du Bureau du surintendant des



---

## RAPPORT DE GESTION

---

institutions financières (le « BSIF »), qui devrait se prononcer dans les 18 à 24 mois de la signature de l'entente. En conséquence, les états financiers au 30 septembre 2013 ne reflètent pas les actifs et les obligations liés à ce régime. À la lumière du plus récent rapport d'évaluation actuarielle, le transfert ne devrait pas donner lieu à la prise en charge par Aéroplan d'une obligation de retraite non capitalisée importante.

Aux termes de l'entente, Air Canada a convenu de verser à Aéroplan un montant de 5,5 M\$, en contrepartie du transfert des actifs et des obligations du régime de retraite accumulés par les employés transférés. Le 18 juin 2012, la contrepartie a été reçue et comptabilisée dans les produits différés. Aéroplan a émis une lettre de crédit du même montant en faveur d'Air Canada afin de garantir le montant de la contrepartie. La lettre de crédit expirera au transfert des actifs du régime à Aéroplan. Le 23 novembre 2012, le montant a été cotisé au régime de retraite à prestations définies d'Aéroplan.

Le 13 décembre 2012, Aéroplan a conclu une entente de trois ans, laquelle est entrée en vigueur rétroactivement au 15 novembre 2012, avec la section locale 2002 des TCA qui représente les agents de centres de contacts d'Aéroplan. La convention collective a été ratifiée par 72 % des membres ayant voté à la suite des réunions syndicales tenues à Montréal et à Vancouver le 18 décembre 2012.

### CPSC

Le 4 août 2010, comme le prévoit le CPSC en vigueur, Aéroplan et Air Canada ont conclu une entente visant les tarifs d'échange de la capacité fixe de places à payer par Aéroplan relativement aux échanges contre des primes-voyages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le résultat est conforme aux paramètres contractuels préétablis et correspond aux attentes commerciales d'Aéroplan.

### BONS DE SOUSCRIPTION D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les produits financiers.

Le 24 juillet 2013, Aimia a exercé 1 250 000 bons de souscription au prix unitaire de 1,51 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,9 M\$. À cette date, la

---

## RAPPORT DE GESTION

---

juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 0,9 M\$. Le placement en actions de catégorie B d'Air Canada est pris en compte dans les placements à long terme et comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les changements de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Au 30 septembre 2013, la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada s'établissait à 4,4 M\$.

Au 30 septembre 2013, la juste valeur des 1 250 000 bons de souscription restants totalisait 2,6 M\$. Au 31 décembre 2012, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 1,1 M\$.

Le 16 octobre 2013, Aimia a exercé les 1 250 000 bons de souscription restants au prix unitaire de 1,44 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,8 M\$.

# RAPPORT DE GESTION

## SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 30 septembre 2013, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles et des engagements d'Aimia s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Total	2013	2014	2015	2016	2017	Par la suite
<b>Obligations contractuelles</b>							
Contrats de location simple <sup>a)</sup>	109,6	4,2	18,5	16,7	11,7	7,9	50,6
Infrastructure technologique et autres	30,6	5,9	16,7	6,6	1,4	—	—
Soutien à la commercialisation et autres	104,3	5,4	32,2	20,1	18,5	12,5	15,6
Dettes à long terme <sup>b)</sup>	986,1	7,2	199,4	37,6	36,9	229,7	475,3
Obligation d'achat aux termes du CPSC	2 814,1	47,7	425,6	425,6	425,6	425,6	1 064,0
<b>Obligations contractuelles</b>	<b>4 044,7</b>	<b>70,4</b>	<b>692,4</b>	<b>506,6</b>	<b>494,1</b>	<b>675,7</b>	<b>1 605,5</b>
<b>Engagements</b>							
Lettres de crédit et cautionnements	27,8	7,4	15,6	4,2	0,6	—	—
<b>Engagements</b>	<b>27,8</b>	<b>7,4</b>	<b>15,6</b>	<b>4,2</b>	<b>0,6</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux</b>	<b>4 072,5</b>	<b>77,8</b>	<b>708,0</b>	<b>510,8</b>	<b>494,7</b>	<b>675,7</b>	<b>1 605,5</b>

a) Comprend une obligation totale de 52,1 M\$ au titre du nouveau bureau d'Aimia situés à Montréal.

b) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable et les billets garantis de premier rang de séries 2, 3, 4 et 5, selon la description présentée sous la rubrique « Facilités de crédit et dette à long terme ».

Les montants de soutien à la commercialisation correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 septembre 2013, Aimia respectait toutes ces clauses.

# RAPPORT DE GESTION

## DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012 sont les suivants:

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013 <sup>a)</sup>		2012 <sup>b)</sup>	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	27 589	0,160	26 102	0,150
Juin	29 320	0,170	27 546	0,160
Septembre	29 348	0,170	27 561	0,160
<b>Total</b>	<b>86 257</b>	<b>0,500</b>	81 209	0,470

- a) Le 13 mai 2013, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,160 \$ à 0,170 \$ par trimestre.
- b) Le 3 mai 2012, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,150 \$ à 0,160 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012 sont les suivants:

<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)</i>	2013		2012	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
Mars	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Juin	2 803	0,40625	2 803	0,40625
Septembre	2 803	0,40625	2 803	0,40625
<b>Total</b>	<b>8 409</b>	<b>1,21875</b>	8 409	1,21875

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration d'Aimia, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

Le 13 novembre 2013, le conseil d'administration d'Aimia a déclaré un dividende trimestriel de 0,17 \$ par action ordinaire et de 0,40625 \$ par action privilégiée, payable le 31 décembre 2013.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 2013, Aimia avait 172 788 965 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 690,8 M\$. En outre, il y avait 7 259 193 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme d'Aimia.

Le 13 mai 2013, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat d'un maximum de 17 212 126 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2013 au 15 mai 2014 au plus tard.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 17 octobre 2013, Aimia a accru sa participation dans Cardlytics par l'entremise d'un placement additionnel de 16,0 M\$ US (16,5 M\$). Cardlytics demeurera comptabilisée en tant que placement disponible à la vente.

Le 13 novembre 2013, Aéroplan a annoncé la conclusion d'une entente en vertu de laquelle elle prolongera sa relation avec American Express. La nouvelle entente d'une durée de 4 ans prendra effet le 1er janvier 2014, date d'échéance de l'entente en vigueur. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle entente sur ses états financiers consolidés.

## RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action d'Aimia attribuable aux actionnaires de la Société s'est respectivement élevé à 0,00 \$ et à 0,15 \$ pour les trimestres terminés les 30 septembre 2013 et 2012, et à (2,21) \$ et à 0,58 \$ pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2013 et 2012. Le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

## CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société a adopté les normes nouvelles et révisées suivantes, ainsi que toute modification en résultant. Ces changements ont été apportés conformément aux dispositions transitoires applicables.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### **IFRS 10, États financiers consolidés**

IFRS 10 impose à l'entité de consolider une entité détenue lorsqu'elle est exposée à des rendements variables ou qu'elle a des droits à l'égard de tels rendements variables du fait de son rôle auprès de l'entité détenue, et qu'elle a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'elle a sur l'entité détenue. IFRS 10 remplace SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et certaines parties d'IAS 27, *États financiers individuels*. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

### **IFRS 11, Partenariats**

#### **IAS 28R, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises**

IFRS 11 impose au coentrepreneur de classer sa participation dans un partenariat dans les coentreprises ou dans les activités conjointes. Les coentreprises seront comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence, alors que dans le cas des activités conjointes, le coentrepreneur comptabilisera sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de l'activité conjointe. IFRS 11 remplace IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. IAS 28 a été modifiée de façon à inclure les coentreprises dans son champ d'application et à tenir compte des modifications apportées aux normes IFRS 10 à 13. La Société a classé ses partenariats et a conclu que l'adoption d'IFRS 11 et les modifications d'IAS 28 n'avaient eu aucune incidence sur la comptabilisation de ses partenariats.

### **IFRS 12, Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités**

IFRS 12 établit des exigences en matière d'informations à fournir sur les participations dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des instruments non comptabilisés. La norme contient de nouvelles obligations d'information qui portent sur la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités et les risques liés à cette participation. La Société fournira les informations requises aux termes d'IFRS 12 dans ses prochains états financiers annuels, soit ceux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

### **IFRS 13, Évaluation de la juste valeur**

IFRS 13 est une norme globale dont les dispositions sur l'évaluation de la juste valeur et les informations à fournir connexes s'appliquent pour toutes les normes IFRS. La nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Elle précise aussi les informations à fournir sur l'évaluation de la juste valeur. L'adoption de cette norme n'a donné lieu à aucun ajustement aux méthodes qu'utilise la Société pour évaluer la juste valeur et n'a nécessité aucun ajustement d'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### *Modification d'IFRS 7 introduisant de nouvelles exigences d'information sur la compensation*

IFRS 7, *Instruments financiers*, a été modifiée pour y inclure des exigences d'informations additionnelles portant sur la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. La Société fournira les nouvelles informations requises par la norme dans ses prochains états financiers annuels, soit ceux de l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

### *Modification d'IAS 1 portant sur la présentation des autres éléments du résultat global*

La modification exige le regroupement des autres éléments du résultat global selon qu'ils seront éventuellement reclassés en résultat net ou non. La Société a reclassé les éléments du résultat global de la période comparative. Ces modifications n'ont donné lieu à aucun ajustement des autres éléments du résultat global ni du résultat global.

### *IAS 19R, Avantages du personnel*

IAS 19 a été modifiée pour rendre compte des changements importants apportés à la comptabilisation et à l'évaluation des passifs (actifs) au titre des prestations définies, et impose des obligations d'information supplémentaires. Les principaux changements sont l'élimination de la méthode du corridor et de la possibilité de comptabiliser les écarts actuariels par le biais du résultat net. Les écarts actuariels, rebaptisés « réévaluations », doivent être comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Cette modification est cohérente avec la méthode comptable actuelle de la Société. La norme révisée exige également la comptabilisation immédiate du coût des services passés lorsqu'ils sont engagés et le calcul de la charge annuelle d'un régime d'avantages par capitalisation, lequel doit être fondé sur l'application du taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif au titre des prestations constituées et non au rendement prévu des actifs du régime.

La Société a adopté ces modifications rétrospectivement et a ajusté ses capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 en vue de comptabiliser les coûts des services passés qui ne l'étaient pas auparavant. La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la période comparative a été ajustée pour refléter l'application du taux d'actualisation à l'actif ou passif net au titre des prestations définies au lieu du rendement prévu des actifs des régimes. Les ajustements apportés à chaque poste des états financiers touché sont présentés dans les tableaux ci-après.

## RAPPORT DE GESTION

Ajustements des états consolidés du résultat net (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
<b>Résultat net avant changements comptables</b>	2 433	29 785	(367 185)	109 320
Diminution des frais de vente et de commercialisation	90	115	270	345
Augmentation de la charge d'impôt sur le résultat différé	(24)	(30)	(72)	(90)
<b>Résultat net après changements comptables</b>	2 499	29 870	(366 987)	109 575
<b>Résultat net après changements comptables attribuable à ce qui suit :</b>				
Actionnaires de la Société	2 070	28 295	(372 689)	108 610
Participation ne donnant pas le contrôle	429	1 575	5 702	965
<b>Résultat net après changements comptables</b>	2 499	29 870	(366 987)	109 575

Ajustements des états consolidés du résultat global (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2013	2012	2013	2012
<b>Résultat global avant changements comptables</b>	10 031	27 140	(339 104)	110 125
Diminution de la perte actuarielle au titre des régimes à prestations définies après impôt	79	60	237	180
Augmentation du résultat net	66	85	198	255
<b>Résultat global après changements comptables</b>	10 176	27 285	(338 669)	110 560
<b>Résultat global après changements comptables attribuable à ce qui suit :</b>				
Actionnaires de la Société	9 753	25 746	(344 432)	109 630
Participation ne donnant pas le contrôle	423	1 539	5 763	930
<b>Résultat global après changements comptables</b>	10 176	27 285	(338 669)	110 560

Ajustements des états consolidés de la situation financière (en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2013	31 décembre 2012	1 <sup>er</sup> janvier 2012
<b>Total des capitaux propres avant changements comptables</b>	894 576	1 327 402	1 291 507
Augmentation du passif de retraite et autres passifs non courants	(3 108)	(3 699)	(4 486)
Diminution des passifs d'impôt sur le résultat différé	811	967	1 173
<b>Total des capitaux propres après changements comptables</b>	892 279	1 324 670	1 288 194
<b>Total des capitaux propres après changements comptables attribuable à ce qui suit :</b>			
Actionnaires de la Société	888 129	1 334 547	1 302 248
Participation ne donnant pas le contrôle	4 150	(9 877)	(14 054)
<b>Total des capitaux propres après changements comptables</b>	892 279	1 324 670	1 288 194

Les modifications d'IAS 19 n'ont eu aucune incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement présentés dans les tableaux des flux de trésorerie de la Société.



---

# RAPPORT DE GESTION

---

## MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les normes nouvelles et modifiées qui suivent ont été publiées, et leur application est obligatoire pour les périodes comptables futures.

- A. La Norme internationale d'information financière 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), a été publiée en novembre 2009. Cette norme, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs financiers, remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples prévus à IAS 39 pour les instruments d'emprunt par un nouveau modèle d'évaluation mixte ne comportant que deux catégories : coût amorti et juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres dont l'évaluation de la juste valeur a donné lieu à un ajustement, celui-ci étant comptabilisé par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global. Lorsque de tels instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes, dans la mesure où ils ne représentent pas clairement une récupération du coût du placement, sont comptabilisés en résultat net; toutefois, les autres profits et pertes (y compris la dépréciation) associés à de tels instruments demeurent indéfiniment dans le cumul du résultat global. De plus, cette norme énonce des directives au sujet des passifs financiers et de la décomptabilisation des instruments financiers. Cette norme doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, et son adoption anticipée est permise. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers consolidés.
- B. En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, en vue de préciser certaines exigences liées à la compensation des actifs et des passifs financiers. Cette modification doit s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour l'heure, la Société ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés, étant donné qu'elle est déjà en conformité avec celles-ci.
- C. En mai 2013, l'IASB a modifié IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Les modifications portent sur la présentation d'informations sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés si ce montant est fondé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications doivent s'appliquer aux périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et son adoption anticipée est permise. La Société adoptera la norme modifiée pour les périodes ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

---

# RAPPORT DE GESTION

---

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Se reporter à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés audités d'Aimia pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2012 pour une description des estimations comptables cruciales d'Aimia.

Pour préparer les états financiers selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations faites pour préparer les états financiers consolidés ont notamment servi à comptabiliser les désistements et les impôts sur le résultat, à déterminer la période d'amortissement des immobilisations, les critères de perte de valeur des immobilisations et du goodwill, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et les éventualités.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES

### **CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La Société a adopté des contrôles et procédures de communication de l'information qui ont été conçus par le chef de la direction et le chef des finances, avec l'aide de la direction, en vue de fournir une assurance raisonnable que tous les renseignements importants leur sont communiqués. La Société a également adopté des contrôles internes à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2013, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur les contrôles internes à l'égard de l'information d'Aimia.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

Un nouveau système financier a été implanté dans une filiale au cours du trimestre. Cette modification n'a pas eu d'incidence importante sur la conception de l'environnement de contrôle.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration d'Aimia a approuvé ces documents avant leur publication.

### RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction.

Pour de plus amples renseignements et pour une description complète des facteurs de risque pouvant affecter considérablement les activités de la Société, se reporter aux rubriques correspondantes du rapport de gestion de 2012 et de la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013. Il est possible que les risques qui y sont décrits, et qui sont mis à jour ou précisés dans le rapport de gestion de la société pour la période terminée le 30 juin 2013 ainsi que dans les présentes, ne soient pas les seuls auxquels Aimia est exposée. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient survenir et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats opérationnels et la situation financière d'Aimia.

Les paragraphes qui suivent mettent à jour et remplacent les troisième et cinquième paragraphes de la section sur les facteurs de risque intitulée « Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients » présenté dans le rapport de gestion de 2012 et dans la notice annuelle d'Aimia datée du 21 mars 2013 et précisé dans le rapport de gestion de la société pour la période terminée le 30 juin 2013.

#### ***Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients***

Aéroplan et la CIBC sont parties à la convention avec la CIBC aux termes de laquelle la CIBC administre divers produits Visa et autres produits permettant aux membres d'Aéroplan d'accumuler des milles Aéroplan en faisant des achats portés à leurs cartes de crédit ainsi que d'autres dépenses. En échange, Aéroplan tire des produits des activités ordinaires relativement aux milles Aéroplan portés au crédit du compte des titulaires de carte CIBC participants en fonction de la valeur des achats portés à ces cartes. La convention avec la CIBC expire le 31 décembre 2013.

Le 16 septembre 2013, Aimia a annoncé la conclusion d'ententes relatives aux cartes de crédit financières avec TD et la CIBC, qui prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (les « nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit ») et auront une durée de 10 ans, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture. Selon les nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit, TD deviendra le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan,

---

## RAPPORT DE GESTION

---

tandis que la CIBC continuera également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. Aimia a également annoncé le 16 septembre 2013 la conclusion d'un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC, aux termes duquel TD acquerra environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan actuel et la CIBC conservera le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes de crédit Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC.

Les modalités des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit diffèrent substantiellement de celles prévues dans la convention avec la CIBC. Rien ne garantit que la contribution financière aux résultats d'Aimia des nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit sera semblable à la contribution historiquement connue aux termes de la convention avec la CIBC ou qu'elle sera conforme aux attentes d'Aimia, et, si les nouvelles ententes avec des entreprises de cartes de crédit fournissent une contribution moindre aux résultats d'Aimia que la contribution historiquement connue aux termes de la convention avec la CIBC ou par rapport aux attentes d'Aimia, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur notre facturation brute, nos produits des activités ordinaires, les frais d'échange et la rentabilité.

La nouvelle entente entre Aimia et la CIBC comprend également une option de résiliation pour chaque partie après la troisième année de l'entente si certaines conditions liées à la migration des cartes de crédit Aéroplan comprises dans le portefeuille que conservera la CIBC vers d'autres cartes de crédit CIBC sont réunies. Dans l'éventualité où l'option de résiliation est exercée aux termes de la nouvelle entente avec la CIBC, rien ne garantit que les titulaires de carte Aéroplan CIBC passeront à TD ni quel sera le niveau de migration, le cas échéant, à cette date. Par conséquent, l'exercice de cette option de résiliation pourrait avoir une incidence défavorable sur la facturation brute et les produits des activités ordinaires d'Aimia.

Aéroplan et AMEX sont parties à certaines ententes datées du 1<sup>er</sup> janvier 2004, dans leur version modifiée (l'« entente avec AMEX »), selon lesquelles AMEX administre différents produits American Express qui permettent aux membres Aéroplan d'accumuler des milles Aéroplan au moyen des dépenses portées à leur carte. Aéroplan touche des produits des activités ordinaires pour les milles Aéroplan qui sont portés au crédit des comptes des titulaires de cartes AMEX participants en fonction de la valeur des achats facturés sur ces cartes. À moins d'être renouvelée par consentement mutuel des parties, l'entente avec AMEX viendra à échéance au début de 2014. Le 13 novembre 2013, la Société a annoncé la conclusion d'une entente de quatre ans avec AMEX qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (la « nouvelle entente avec AMEX »). Les modalités de la nouvelle entente avec AMEX diffèrent substantiellement de celles de l'entente avec AMEX. Rien ne garantit que la nouvelle entente avec AMEX apportera à Aimia une contribution financière semblable à la contribution historiquement connue aux termes de l'entente avec AMEX ni que cette contribution atteindra les niveaux prévus par Aimia et, dans l'éventualité où la nouvelle entente avec AMEX apporte à Aimia une contribution financière moindre que la contribution historiquement connue aux termes de l'entente avec AMEX ou par rapport aux attentes d'Aimia, la nouvelle entente pourrait avoir une incidence défavorable sur notre facturation brute, nos produits des activités ordinaires, les frais d'échange et la rentabilité.

---

## RAPPORT DE GESTION

---

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Aimia et ses entreprises opérationnelles, notamment la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle d'Aimia, datées respectivement du 15 mars et du 21 mars 2013, peuvent être consultées sur le site SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur le site Web d'Aimia au [www.aimia.com](http://www.aimia.com), sous « Investisseurs ».